

Rapporteur générale en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique : Mireille MASSOT

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport d'activité et de développement durable (RADD) 2024 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Complémentaire du rapport financier, le Rapport d'activité et de développement durable (RADD) permet de suivre :

- la situation de la collectivité en matière de développement durable, avec un bilan qui porte à la fois sur son fonctionnement et sur ses politiques. Ces informations sont particulièrement concentrées dans les « Rapports de transitions » présentés pour chaque mission ;
- la mise en œuvre des actions votées au budget 2024 via un « Rapport d'analyse par programme » (RAP), construit en miroir du Budget primitif (BP) ;
- la mise en œuvre de politiques transversales au cours de l'année, grâce à quatre rapports transversaux portant sur les langues, la mer, la santé et la jeunesse.

Comme l'an dernier, le Rapport intègre aussi des éclairages issus des travaux du CESER.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Pour commencer, le CESER souligne une nouvelle fois la qualité de ce Rapport d'activité et de développement durable, dans un contexte qu'il sait difficile pour les services du Conseil régional, très mobilisés par les étapes successives d'une construction budgétaire particulièrement complexe depuis fin 2024.

Si le document évolue peu cette année, le CESER a bien en tête que des travaux sont toujours en cours au sein des services, travaux qui vont permettre de le faire évoluer au cours des prochaines années, dans la continuité des changements déjà constatés dans le budget 2025 (avec une réécriture des objectifs de chaque programme).

Avant d'entrer dans une analyse détaillée du document qui nous est présenté cette année, le CESER souhaite soulever quelques remarques de méthode, qui s'inscrivent dans une réflexion sur les évolutions du RADD à moyen terme.

2.1. Le RADD comme rendu-compte de l'action régionale

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre le travail sur les indicateurs, que ce soit dans les rapports de transition, dans les rapports d'analyse par programmes ou encore dans les rapports transversaux.

Le CESER identifie en particulier les axes d'amélioration suivants :

- développer le nombre d'indicateurs (idéalement, au moins un indicateur par objectif au sein de chaque programme), quitte à abandonner le principe de limiter les RAP à une page par programme
- s'il faut choisir parmi plusieurs indicateurs, donner la priorité aux indicateurs de réalisation voire de résultat (en particulier dans les RAP), les indicateurs de moyens et de contexte trouveront davantage leur place dans les rapports de transition
- assortir ces indicateurs de cibles, dans la mesure du possible
- dans les rapports de transition, il pourrait être intéressant d'exprimer les indicateurs sous forme de ratios (par exemple, nombre d'exploitations engagées dans des Mesures agroenvironnementales et climatiques / nombre total d'exploitations accompagnées par la Région)

- dans les rapports de transition toujours : serait-il possible d'intégrer des indicateurs permettant de mesurer l'effet levier du Conseil régional, en s'appuyant sur ceux qui semblent avoir été développés dans le cadre de la revue des programmes ?
- utiliser des indicateurs permettant de suivre l'avancement de politiques pour lesquelles les objectifs et les financements sont pluriannuels (exemple du programme 403 sur la contractualisation avec les territoires).

Au chapitre des nouveautés, le CESER constate que des explications sont désormais fournies dès lors que le taux d'exécution d'un programme est inférieur à 90 %, à quelques exceptions près (voir l'avis sur le programme 207 par exemple). Il se félicite de cette évolution, qui répond à l'une de ses demandes.

Outre ces indicateurs, le CESER encourage aussi le Conseil régional à continuer de renforcer la présence de cartes au sein des rapports de transition afin d'éclairer efficacement l'attention portée à la territorialisation dans de nombreuses politiques. À ce titre, le CESER suggère l'ajout d'une carte permettant de situer les projets soutenus dans le cadre du programme 403.

Alors que le Conseil régional intervient souvent au carrefour de multiples politiques publiques et en relation avec de très nombreux partenaires, l'articulation et la coordination de l'action publique apparaît dès lors comme un enjeu central. C'est pourquoi le CESER suggère de réfléchir à de nouveaux éléments et indicateurs dans le RADD qui permettraient de mieux suivre, évaluer et valoriser ce rôle essentiel de mise en cohérence de l'action publique en région.

2.2. Le RADD comme rapport de situation en matière de développement durable

Le RADD n'est pas seulement un rapport d'activité, mais aussi – et de plus en plus – un rapport de situation en matière de développement durable. Une évolution que le CESER salue, et qui doit conduire le Conseil régional à s'interroger sur le sens qu'il donne aux termes de « développement durable » et de « transitions ».

L'an dernier, le CESER soulignait que le RADD donnait l'impression d'une prise en compte croissante des enjeux de cohésion sociale comme des enjeux environnementaux... tout en restant construit de manière pointilliste, ce qui rendait quasi-impossible la conduite d'une analyse systématique de ces éléments d'information très riches mais disparates, et plus encore la mesure de leurs évolutions dans le temps.

Ce constat demeure vrai aujourd'hui, avec par exemple des Rapports de transition inégalement centrés sur les enjeux des transitions. On y trouve parfois des indicateurs qui éclairent davantage la mise en œuvre effective des politiques que leur contribution aux transitions (« Nombre de jeunes artistes aidés », « Nombre de violentomètres diffusés », par exemple).

Par ailleurs, le CESER éprouve, comme l'an dernier, une difficulté à interpréter les références aux Objectifs de développement durable de l'ONU. En effet, le choix a été fait cette année de ne tagguer que les ODD principaux pour chaque programme... ce qui ne va pas sans poser de nouvelles questions : le CESER considère par exemple que le fait de ne relier le soutien à l'économie sociale et solidaire sur le programme 507 qu'à l'objectif « travail décent et croissance économique » n'est-il pas réducteur ? Plus généralement, ceci témoigne du fait qu'il subsiste une part de choix politique (non explicité) et/ou de subjectivité dans l'utilisation de ces tags comme dans la lecture que l'on peut en faire.

Le CESER suggère donc au Conseil régional de préciser ce qu'il attend de ces rapports de transition : s'agit-il de rendre compte de la contribution de chaque programme au développement durable au sens large (mais, dans ce cas, comment éviter les redondances entre les rapports de transition et les rapports d'analyse par programme, si l'on considère que chaque programme contribue à une des dimensions du développement durable au moins ?). Ou s'agit-il plutôt d'insister sur leur contribution aux transitions (terme qu'il conviendrait alors de définir) ? À quel cadre se réfèrent ces rapports de transition ? Au SRADDET ? Au futur Plan de transition ? Aux enjeux de transition identifiés

dans les documents stratégiques de chaque politique ? Ce travail de précision permettrait, ensuite, de mieux distinguer les indicateurs relevant de ces rapports de transition de ceux relevant des rapports d'analyse par programme. Cela permettrait aussi, si besoin, d'intégrer de nouveaux indicateurs, bien ciblés sur les enjeux que les rapports de transition entendent suivre.

2.3. Sur les rapports transversaux

Le CESER apprécie de retrouver les quatre rapports transversaux habituels dans ce RADD et salue une nouvelle fois leur qualité. Il apprécie en particulier leur bonne articulation avec les stratégies régionales (sauf pour le rapport santé, mais le travail est en cours), ainsi que de pouvoir y trouver de nombreux indicateurs, des tableaux de suivi par actions bien structurés (dans le rapport transversal relatif aux langues) ou encore un tableau de synthèse très éclairant, au sein du rapport Jeunesse.

Certains de ces rapports apparaissent désormais très aboutis. Pour exemple, celui sur les langues de Bretagne est clairement articulé avec une stratégie et il intègre de nombreux indicateurs, bien renseignés. Ce qui amène le CESER à s'interroger : à partir d'un certain niveau de maturité, ne pourrait-on pas envisager de détacher certains rapports transversaux du RADD ? La réponse à cette question appartient évidemment aux élus, mais le CESER estime que cette question mérite d'être posée, pour deux raisons au moins :

- « Sortir » un rapport transversal du RADD pour en faire un dossier séparé, c'est lui donner davantage de visibilité. Cela peut permettre, par exemple, des échanges plus approfondis, afin de discuter des effets de cette politique publique à la lumière d'éléments de suivi apportés par le rapport mais qui, souvent, n'abordent pas cet aspect ;
- Le fait de retirer un rapport transversal du RADD permet d'en faire « entrer » un nouveau :
 - soit sur un sujet faisant actuellement l'objet d'un rendu-compte séparé, comme le Plan de refus de la misère et de la précarité. Il pourrait ainsi bénéficier d'un accompagnement méthodologique par les services en charge de coordonner le RADD et donc, à terme, une homogénéisation des différents rendus comptes ;
 - soit sur un sujet nouveau. Le CESER renouvelle ici son souhait de voir apparaître un rapport transversal sur la biodiversité. Si cette demande a pu sembler complexe à mettre en œuvre par le passé, elle le sera probablement moins à l'avenir. Un décret du 16 juillet 2024 oblige en effet le Conseil régional à joindre une évaluation environnementale à son compte administratif, laquelle évaluation devra prendre en compte les impacts des politiques sur la biodiversité dès l'année prochaine. Des indicateurs devraient donc être produits, pour chacune des politiques, au cours des prochains mois.

Dans le même esprit et en complément, une autre piste de travail pourrait être de proposer dans chaque RADD un focus sur un enjeu particulier mais ne nécessitant pas nécessairement de suivi chaque année. Cela permettrait de renouveler l'intérêt pour le RADD. À titre d'exemples, on pourrait penser aux thèmes de la mobilisation des partenariats, déjà cité plus haut, ou à celui des éco-socio-conditionnalités (voir [l'avis du CESER sur le RADD 2023](#)).

En conclusion, le CESER souligne une nouvelle fois le grand intérêt qu'il porte à ce RADD et redit sa disponibilité pour travailler à ses évolutions futures.

1 - Vie lycéenne et vie étudiante

101 - Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes

Sur proposition de Manuel DE LIMA, Laurent FONTENELLE et Aude POCHON
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le programme 101 s'inscrit cette année dans la continuité des actions et des objectifs de l'année précédente. Le CESER souligne une légère hausse générale des projets éducatifs du dispositif Karta mais s'interroge sur la légère baisse du budget des réalisations des deux premiers axes (Santé et qualité de vie, Développement durable et Agenda 21). Il réitère son souhait d'avoir un indicateur relatif au nombre de projets Karta retenus par rapport au nombre de projets soumis ainsi qu'une information sur les types de refus.

Le CESER note avec intérêt le renouvellement des stocks de protections périodiques avec une augmentation du nombre de lycées qui ont passé commande. Il aimerait savoir si tous les lycées adhèrent au dispositif et dans le cas contraire quels sont les possibles freins.

Concernant l'expérimentation du Budget participatif des lycéen·nes, le CESER apprécie le détail du processus d'éligibilité des projets et leurs thématiques liées aux enjeux climatiques.

Le CESER souhaiterait avoir plus de précisions sur la démarche Qualycée. Il s'interroge notamment sur le fait qu'il y ait le même nombre de lycées engagés dans la démarche (53) et de lycées labellisés (37) qu'en 2023 alors que, en 2024, un lycée a été labellisé, sept lycées ont été renouvelés et un lycée s'est inscrit dans la démarche. Des lycées ont-ils perdus leur label ?

Le CESER observe avec satisfaction la concrétisation des projets du Conseil régional des jeunes (CRJ). Cela démontre toute l'importance et le sérieux de cette institution pour contribuer à la politique régionale. On peut néanmoins s'interroger sur le terme de Conseil régional « des jeunes » alors que seuls des lycéen·nes y sont représentés. Peut-être que « Conseil régional des lycéen·nes » donnerait une vision plus claire de son rôle.

La poursuite des aides à la mobilité internationale des apprenant·es est importante et le CESER ne peut qu'abonder dans ce sens.

102 - Patrimoine bâti des lycées publics

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX et Ronan OILLIC
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Avec des crédits mandatés (en investissement et en fonctionnement) de quasi 136 M€, le CESER relève le niveau élevé des dépenses réalisées en 2024, en hausse de presque 10 M€ par rapport à 2023. Un niveau qui reflète l'engagement de la Région en cette dernière année de mise en œuvre du SDI 2016-2024. Des réalisations qui répondent de plus aux enjeux de développement durable comme le nouvel internat du lycée Jean Guéhenno de Vannes.

Les investissements réalisés représentent ainsi plus de 96% des dépenses avec un taux de réalisation de 93,7%, bien au-delà de celui de 2023 (80,6%), dénotant bien le haut niveau des opérations réalisées sur le bâti des lycées publics en 2024. Avec notamment une part consacrée aux restructurations de 35% contre 26% en 2023.

Le CESER tient à souligner la poursuite des engagements de la Région pour assurer la qualité du service public avec la réalisation des travaux nécessaires à la remise en état d'établissements fortement touchés par la tempête CIARAN de fin 2023.

Le CESER observe que la part des crédits consacrés à l'adaptation des locaux à l'évolution des besoins est en baisse : 17% contre 25% en 2023, 20% en 2022 et 28% en 2021. Cela s'explique-t-il uniquement par les investissements réalisés les années précédentes et donc des besoins moindres ?

Le CESER constate un faible taux de consommation des crédits de fonctionnement, dont l'explication tient dans l'étalement du paiement de certaines factures. Le CESER aimerait avoir plus de détails sur cette temporalité des paiements.

S'agissant de l'indicateur relatif à la mise en sûreté des établissements, le CESER apprécie l'évolution du nombre de lycées équipés et sécurisés d'autant qu'il avait exprimé une attente en la matière dans son avis sur le RAP 2023.

Concernant l'indicateur relatif à la maîtrise des coûts de fonctionnement des lycées, comme en 2023, il faut souligner la progression des indicateurs d'audits énergétiques et de puissance photovoltaïque, dans les deux cas, au-delà de la valeur cible. S'agissant de la puissance photovoltaïque, le CESER tient à rappeler sa remarque de 2024 quant au souhait d'un indicateur du nombre d'établissements équipés et du niveau d'autonomie atteint, indicateur qu'il juge plus pertinent.

103 - Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés

Sur proposition de Laetitia BOUVIER et Virginie TEXIER
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

En 2024, le CESER constate que les taux de réalisations sont en-deçà de ceux de 2023.

Concernant ce programme, le CESER recommande de garantir un cadre lisible avec l'application d'une clause de réajustement annuelle. Par ailleurs, il préconise de renforcer le dialogue avec les réseaux privés à travers un suivi annuel partagé des projets et de la consommation des crédits.

104 - Équipements des lycées publics

Sur proposition de Jean-François ESNEE et Chantal JOUNEAUX
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER constate un taux de réalisation bien inférieur à celui de 2023 (82,3% contre 92,1%) alors même que les crédits de paiement en investissement étaient supérieurs à 2023, et il apprécie qu'une explication soit donnée dans le bordereau.

Le CESER note avec intérêt que le programme 104 a contribué à la mise en œuvre du budget participatif des lycéen·nes.

Par ailleurs, il relève que si les dépenses réalisées sont en conformité avec le BP en ce qui concerne l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation, en revanche les réalisations sont en-deçà s'agissant de la modernisation des équipements pour l'exploitation des lycées. C'est ce que montre l'indicateur 1. S'agissant de cet indicateur qui est relatif à la répartition des dépenses par types d'équipements, le CESER s'interroge sur la baisse concernant les équipements d'exploitation liés à la sécurité et à l'entretien des espaces.

S'agissant de l'indicateur 2, relatif à la répartition des financements des équipements pédagogiques, il note la hausse significative sur les équipements spécifiques des formations générales, technologiques et professionnelles, et se demande si c'est en lien avec la carte des formations.

105 - Accompagnement des équipements dans les établissements privés

Sur proposition de Laetitia BOUVIER et Virginie TEXIER
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

En 2024, les taux de réalisation ont été nettement en baisse par rapport à ceux de 2023 notamment en investissement.

Le CESER encourage la mutualisation des équipements, le réemploi et les démarches de sobriété.

106 - Numérique éducatif

Sur proposition de Hervé SALIOU
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER salue la continuité de l'engagement public en faveur du numérique éducatif, notamment à travers le financement stable du portail Toutatice et l'élargissement de la plateforme Pearltree aux lycées professionnels. Il relève positivement la hausse du nombre d'ordinateurs distribués en 2024 ainsi que le doublement des financements pour les matériels d'expérimentation scientifique (EXAO), reflet d'un soutien renforcé à l'innovation pédagogique.

Toutefois le CESER note une baisse significative des solutions interactives mises à disposition, sans qu'aucune explication ne soit fournie, ce qui interroge sur les choix d'équipement au regard des pratiques pédagogiques. Avec 60% d'appropriation de Pearltree, la dynamique est encourageante mais reste partielle. Des éléments sur les actions engagées pour accompagner ce déploiement seraient éclairants. Enfin, les faibles taux de réalisation budgétaire, notamment en investissement (41,3%), appellent un pilotage plus efficace des déploiements.

107 - Fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Laurent FONTENELLE
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le Conseil régional a adopté une nouvelle Dotation globale de fonctionnement (DGF) lui permettant de mieux optimiser les dépenses des lycées. Le CESER note avec intérêt l'introduction de la part géosociale dans le calcul de la DGF permettant un rééquilibrage entre les lycées.

La démarche « Performance » pour la maîtrise de la consommation d'énergie et dans le « bien manger » semble efficace et le CESER ne peut qu'encourager sa poursuite. A l'heure où les scientifiques alertent sur la qualité de notre nourriture, le CESER apprécie la volonté du Conseil régional d'aller au-delà des obligations de la loi Egalim pour ce qui concerne le Bio et d'augmenter la part de celui-ci dans la restauration des lycées. Il souhaiterait connaître la part locale dans l'approvisionnement Bio.

108 - Participation au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Laetitia BOUVIER et Virginie TEXIER
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER prend acte du rendu compte d'exécution de ce programme.

109 - Enseignement supérieur et vie étudiante

Sur proposition de Clémence GAIGNEUX et Pascal OLIVARD
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER note avec satisfaction les avancées dans la mise en œuvre de la stratégie régionale en matière d'enseignement supérieur, notamment à travers les engagements du CPER avec un taux de réalisation en investissement de 99%.

L'attention portée à la rénovation énergétique du bâti universitaire et à l'amélioration des conditions de vie étudiante (logement, restauration, documentation) constitue un axe structurant à poursuivre.

Le CESER s'interroge sur le volet fonctionnement où le taux de réalisation n'atteint que 57%. Si ce faible taux est justifié en raison de la mise en place du nouveau dispositif et du temps nécessaire à l'émergence d'actions de structuration, le CESER s'interroge néanmoins sur la pertinence du dispositif de soutien à la vie étudiante et réitère la demande formulée lors de son avis sur le BP 2025. En effet, alors que le tissu associatif étudiant est très dense, seuls 15 projets ont été reçus et 6 financés sans plus de précisions. Le CESER réaffirme son souhait d'avoir un bilan clair de ce dispositif avec la description des bénéficiaires, des sommes allouées, du caractère transformant et systémique des projets soutenus. Il demande également à ce que les modalités de sélection des dossiers lui soient présentées et comment ce dispositif s'articule avec la programmation des fonds issus de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) gérés par le CROUS ou par les établissements d'enseignement supérieur bretons.

Le CESER souligne l'importance de l'articulation entre les politiques de vie étudiante, les enjeux de santé mentale, de précarité et d'inégalités territoriales, comme souligné régulièrement dans ses travaux précédents. Le CESER invite

donc le Conseil régional à poursuivre le dialogue avec les établissements de l'enseignement supérieur et les organisations étudiantes afin de continuer à diffuser les informations concernant le soutien aux différents projets.

2 - Emploi, formation et orientation professionnelles

201 - Orientation et information sur les métiers

Sur proposition de Frédéric LE GOUIL, Pascal OLIVARD et Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Bien que cela semble être dû à un décalage du financement du Programme investissements d'avenir, le CESER ne peut que déplorer le fait que le taux d'affectation, bien qu'en hausse par rapport à 2023, reste loin du prévisionnel. Il s'interroge sur la baisse importante du montant des crédits de paiement de fonctionnement et du taux de réalisation. Des explications auraient été opportunes.

Le CESER note avec intérêt le travail réalisé par le GREF Bretagne afin d'appuyer les réflexions autour de la prospective emploi-compétences, notamment pour la commission « Prospective » du CREFOP. Il regrette toutefois que ces données et études ne soient pas également transmises aux commissions « Orientation tout au long de la vie » et « Formation initiale » du CREFOP, qu'elles permettraient d'éclairer. Ces commissions pourraient en saisir l'intérêt pour appuyer leurs décisions, sachant qu'elles doivent permettre la mise en place d'actions en matière d'informations des publics scolaires, des apprenti·es et des étudiant·es ainsi que des salarié·es et demandeur·euses d'emploi.

Le CESER note avec intérêt le recours aux contrats d'objectifs dans le cadre de l'élaboration de la carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire et dans la construction de l'appel à projet afférent à la carte.

Il apprécie la politique de formation continue des professionnels du réseau IDÉO qui doit permettre à ceux-ci de répondre au mieux aux demandes et besoins des personnes en matière d'orientation.

202 - Apprentissage

Sur proposition de Yvan-Pierre MELL et Philippe PICHON
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

L'intervention financière du Conseil régional pour le financement des CFA est organisée autour de deux appels à projets annuels.

L'appel à projets pour accompagner les projets de financement des CFA a retenu 42 propositions déposées par 39 CFA. Cela représente 80% des propositions pour un montant global en forte réduction (1,08 M€ contre 2,3 M€ l'année précédente). Parmi ces projets, l'accompagnement des apprenti·es porteur·euses de troubles « DYS » n'est pas affecté par cette diminution puisqu'il concerne autant d'établissements et cible autant d'apprenti·es. Les projets visant la transformation des pratiques de formations par la qualité des parcours ciblent davantage d'apprenti·es (9 000 pour 8 400 en 2023). En revanche, les projets concernant le positionnement et l'accompagnement pour la prévention des ruptures connaissent une forte baisse : 5 CFA contre 9 et 5 700 apprenti·es ciblés contre 8 500.

Indépendamment du contexte budgétaire, le CESER ne dispose pas des éléments pour déterminer si cette baisse est liée aux choix opérés par le Conseil régional ou au nombre et à la nature des projets déposés par les CFA. Le CESER redit son attachement à l'accompagnement du Conseil régional dans ces projets immatériels.

Concernant l'appel à projet pour les investissements structurant des CFA (construction, rénovation, réhabilitation), la Région s'est engagée pour accompagner 8 opérations conformément aux orientations annoncées : 3 projets concernent des CFA du secteur agricole, 5 portent sur la réhabilitation / construction d'hébergement et/ou de plateaux techniques. Près de 40% des projets portent sur des travaux de rénovation et d'isolation thermique.

Le CESER note d'une part que le programme 202 a contribué à hauteur de 170 170 € à l'organisation des sélections régionales de la compétition des métiers qui se sont tenues à Saint-Brieuc et, d'autre part, que la baisse de dotation de France Compétences n'a pas permis de verser les avances sur les projets d'investissement de 2024 au cours de l'exercice budgétaire 2024 : le CESER espère que cela n'a pas eu d'impact sur la capacité des CFA à financer leur projet au fur et à mesure de sa réalisation.

203 - Formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Frédéric LE GOUIL
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Avec un peu plus de 70 M€ de crédits mandatés en fonctionnement et en investissement, le niveau des dépenses du programme 203, reste, en 2024, à un niveau élevé. Il est en augmentation par rapport à 2023 avec une hausse d'un peu plus de 1,6 M€. Le taux de réalisation total reste le même que l'année précédente. Le CESER note tout de même qu'en 2024, les fonds alloués aux investissements ont été utilisés en quasi-totalité à la différence de 2023. Le taux de réalisation en fonctionnement est lui en léger retrait par rapport à l'an passé.

Le CESER note la volonté du Conseil régional de répondre aux besoins des populations en s'inscrivant dans une logique de proximité et de qualité. Celle-ci se voit, entre autres, au travers de la mise en place de la nouvelle carte des formations du travail social, qui élargit l'offre de formation sur le territoire et augmente le nombre de places.

Comme l'an passé, le CESER remarque que le rapport d'analyse ne fait toujours pas mention des formations en alternance. Il souhaiterait avoir des éléments chiffrés sur le développement de celles-ci dans les différents domaines sanitaire et social : nombre d'alternant·es, répartition femmes/hommes, projets d'ouverture...

204 - Projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de Jean-François ESNÉE et Yannick SAUVÉE
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Les réalisations respectent les objectifs de ce programme qui doivent favoriser l'accès individuel à une formation pour les personnes peu ou pas qualifiées, accéder à une qualification reconnue par une certification et favoriser le renforcement des compétences en contribuant à la formation des actifs.

À la lecture de l'indicateur numéro 1, le CESER note que le nombre de bénéficiaires de QUALIF Emploi individuel chute de plus de 30%. Ce phénomène est dû à la modification des critères d'éligibilité et de financement notamment pour les formations de type Master. Le nombre de bénéficiaires de l'aide au permis de conduire est resté stable en 2024.

Le CESER note une hausse significative des accompagnements à la qualification/Prépa, qui est même légèrement au-delà de l'objectif. Il apprécierait de savoir quelles sont les tendances fortes et s'il existe des particularités géographiques.

Comme il l'avait déjà souligné au moment du BP, le CESER souhaiterait avoir des précisions sur la contribution de la Région à la formation des actifs et plus spécialement sur les formations financées en agriculture et en santé : il renouvelle ainsi sa demande de données et de données chiffrées en particulier.

205 - Formation qualifiante

Sur proposition de Michel FRANCOMME
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Concernant le rendu compte de l'exécution de ce programme au cours de l'année 2024, le CESER salue le taux de réalisation et les efforts consentis dans ce programme qui est et doit demeurer ambitieux face aux attentes et besoins des personnes en recherche d'emploi. Les dispositifs PRÉPA projet et PRÉPA Avenir permettent en effet soutenir les hommes et surtout les femmes (58%) dans la construction de leur parcours, pour les maintenir en capacité d'un retour à l'emploi plus serein et mieux-disant (plus qualifié).

Le CESER est satisfait des efforts démontrés par la Région à travers ce programme au cours de l'année 2024 pour répondre aux besoins des populations jeunes qui préparent leur entrée en formation qualifiante ou en emploi avec PRÉPA Avenir, ainsi que des personnes ayant besoin d'une formation pour maîtriser la lecture, l'écriture et la pratique numérique. Ainsi des publics prioritaires, bénéficiaires du RSA (19%), jeunes de 16-25 ans (48%) et des stagiaires peu ou pas qualifiés (51%) ont pu en bénéficier.

Le CESER salue la prise en compte des conditions d'accès à la formation de ces publics : 80% des stagiaires des formations PREPA ayant pu suivre la formation à moins de 15 kms de leur domicile grâce à la répartition territoriale des sites de formation.

Concernant les formations des personnes sous-main de justice, le CESER encourage à développer les initiatives qui tendent à faire reculer la récidive et permettent de proposer d'autres voies : l'acquisition du socle de compétences, la lutte contre la fracture numérique, la découverte des métiers ou la qualification.

Concernant le soutien au développement de la RSE dans les organismes de formation, le CESER y est favorable car la RSE favorise des relations qui font sens en société dans un esprit de protection de l'environnement et d'émergence d'une paix sociale durable tout en favorisant le développement économique.

Le CESER note l'adaptabilité dont la Région a fait preuve en 2024 pour répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises et aux besoins des personnes en recherche d'emploi, en particulier celles qui sont les plus éloignées des circuits habituels. Concernant le rendu compte de l'exécution de ce programme au cours de l'année 2024, le CESER salue le taux de réalisation et les efforts consentis dans ce programme qui est et doit demeurer ambitieux face aux attentes et besoins des personnes en recherche d'emploi. Les dispositifs PRÉPA projet et PRÉPA Avenir permettent en effet soutenir les hommes et surtout les femmes (58%) dans la construction de leur parcours, pour les maintenir en capacité d'un retour à l'emploi plus serein et mieux-disant (plus qualifié).

Le CESER est satisfait des efforts démontrés par la Région à travers ce programme au cours de l'année 2024 pour répondre aux besoins des populations jeunes qui préparent leur entrée en formation qualifiante ou en emploi avec PRÉPA Avenir, ainsi que des personnes ayant besoin d'une formation pour maîtriser la lecture, l'écriture et la

pratique numérique. Ainsi des publics prioritaires, bénéficiaires du RSA (19%), jeunes de 16-25 ans (48%) et des stagiaires peu ou pas qualifiés (51%) ont pu en bénéficier.

Le CESER salue la prise en compte des conditions d'accès à la formation de ces publics : 80% des stagiaires des formations PREPA ayant pu suivre la formation à moins de 15 kms de leur domicile grâce à la répartition territoriale des sites de formation.

Concernant les formations des personnes sous-main de justice, le CESER encourage à développer les initiatives qui tendent à faire reculer la récidive et permettent de proposer d'autres voies : l'acquisition du socle de compétences, la lutte contre la fracture numérique, la découverte des métiers ou la qualification.

Concernant le soutien au développement de la RSE dans les organismes de formation, le CESER y est favorable car la RSE favorise des relations qui font sens en société dans un esprit de protection de l'environnement et d'émergence d'une paix sociale durable tout en favorisant le développement économique.

Le CESER note l'adaptabilité dont la Région a fait preuve en 2024 pour répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises et aux besoins des personnes en recherche d'emploi, en particulier celles qui sont les plus éloignées des circuits habituels.

206 - Vie des stagiaires de la formation professionnelle

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX et Carine KERDILES
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Si le taux d'affectation est en-deçà de celui de 2023, le taux de réalisation en fonctionnement est en revanche en très nette hausse par rapport à celui de 2023 : 94,8 % contre 75 %. Cette augmentation reflète l'implication de la Région en matière d'aides aux stagiaires de la formation professionnelle.

Le CESER note par ailleurs positivement la réalisation des engagements pris lors du BP 2024 quant à l'évolution de l'aide financière au niveau tant de la revalorisation des montants que de l'élargissement des bénéficiaires à certains stagiaires du sanitaire et social. Cela se lit dans l'indicateur 1 relatif au nombre de bénéficiaires entrés en formation.

Les autres éléments n'appellent pas de remarque particulière du CESER.

207 - Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation

Sur proposition de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER relève que le taux de réalisation de ce programme en investissement et en fonctionnement est plus bas qu'en 2023. Il aurait souhaité avoir des explications sur cette baisse, en particulier en fonctionnement.

S'agissant des réalisations de 2024, le CESER tient à souligner la mise en place des tiers lieux apprenants avec les structures locales. Il soutient ces initiatives et appelle à leur poursuite.

Le CESER souligne, par ailleurs, le partenariat renouvelé avec les Missions locales, qui relève d'une politique volontariste de la Région, ainsi que le partenariat avec France Travail.

Concernant les actions en amont la formation, à savoir la « levée des freins », le CESER apprécie le soutien constant de la Région pour accompagner les publics les plus fragiles dans l'accès à la formation et à l'emploi (les plateformes de mobilité, les gardes d'enfants, le réemploi des équipements informatiques).

3 - Qualité de vie et rayonnement

301 - Langues de Bretagne

Transmission des langues

Sur proposition de Manuel DE LIMA
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

2024 a vu la mise en œuvre du Plan de réappropriation des langues de Bretagne, adopté par le Conseil régional en décembre 2023. Cette première année d'application a posé les bases d'une mobilisation renouvelée autour de la sauvegarde et de la valorisation du breton et du gallo.

Les résultats préoccupants de la nouvelle enquête sociolinguistique, menée auprès de 8 000 personnes, soulignent l'importance des efforts à poursuivre pour enrayer le déclin de la transmission du breton (107 000 locuteurs en 2024 contre 207 000 en 2018) ainsi que celui moins marqué du gallo (132 000 locuteurs en 2024 contre 191 000 en 2018).

Dans la logique voulue par le Plan de réappropriation, les dépenses de ce programme ont connu une progression significative en 2024 (plus de 10,8 M€ contre 9,5 M€ en 2023) avec un taux global de réalisation au même niveau que l'an passé (94%).

Les actions menées par la Région permettent d'apprécier la hauteur des politiques en faveur des formations en breton et en langue gallèse. Pour le breton, le soutien a porté notamment sur les acteurs de l'enseignement bilingue et immersif, avec une aide exceptionnelle de 200 K€ en faveur du réseau Diwan. Cela s'est d'ores et déjà traduit par une augmentation de près de 6% du nombre d'élèves en enseignement bilingue (20 280) et de 5% du nombre de stages de formation intensive à la langue bretonne (324 en 2023-2024).

Le budget consacré à la formation des demandeurs d'emploi s'est maintenu au même niveau qu'en 2022 et 2023 (1,27 M€) et un nouveau dispositif, *Peverlamm*, a été lancé pour soutenir le développement de formations semi-intensives en breton, en particulier à destination des salarié·es en activité.

En ce qui concerne le gallo, la Région a reconduit en 2024, conformément au protocole signé pour 2023-2028, son soutien à hauteur de 40 K€ au Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour voir se développer l'enseignement de la langue gallèse dans les établissements privés bretons sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale. Le CESER regrette qu'aucune mention ne soit faite ici au développement dans l'enseignement public.

Soutien au développement de la présence du breton et du gallo dans la vie de tous les jours

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le CESER apprécie le rappel des temps forts de l'année 2024 en faveur du breton et du gallo qu'ont été la nouvelle enquête sociolinguistique accompagnée des chiffres clés ainsi que la mise en œuvre du plan de réappropriation des langues de Bretagne.

Le CESER est sensible à l'analyse des quatre nouveaux dispositifs pour la diffusion en langue bretonne (Arload, Stlenn, Arvest, Pevarlamm) ainsi que des annonces sonores en breton et gallo dans les TER Breizhgo selon les exigences du développement durable dans ses dimensions culturelle, sociale et territoriale.

302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles

Sur proposition de Madeleine LOUARN
au nom de la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le dynamisme culturel de la Bretagne, dans toute sa diversité, est une des richesses de notre région. C'est un élément essentiel de son attractivité et de sa vitalité. Le CESER salue la volonté du Conseil régional de maintenir son engagement auprès de tous les acteurs culturels dans un contexte où les difficultés s'accumulent. L'accompagnement pour la prise en compte et l'adaptation des projets aux transitions écologiques ainsi que la prise en compte des critères vertueux concernant l'égalité femme-homme sont aussi à saluer comme des réponses nécessaires à nos problématiques actuelles.

L'éducation artistique et culturelle, particulièrement développée en Bretagne, est un levier essentiel pour l'ouverture aux mondes et l'enrichissement de tous. Elle se trouve aujourd'hui impactée par les graves difficultés que traverse le secteur artistique et culturel : diminution des budgets alloués par l'État, extrême précarité des acteurs, difficultés liées à l'Éducation nationale, fonctionnement des structures supports (théâtre, associations) lui-même très dégradé.

Il est à souligner que la mise en œuvre des coopérations, des contractualisations, des compagnonnages artistiques inscrits dans la durée, sont un frein réel à l'érosion en cours.

Face à l'évolution drastique des financements pour la culture, le secteur vit un véritable plan social invisible. La production et la diffusion des spectacles qui sont les socles principaux de la création, ont diminué de près de 50% en 2024 selon les observations de Spectacle Vivant en Bretagne. Les demandes de reconversion sont chaque jour plus nombreuses. Face à cette conjoncture de grand bouleversement, il serait très important d'évaluer la situation de l'emploi et de dessiner un futur possible. Le CESER suggère que le Conseil régional travaille avec d'autres partenaires (Spectacle vivant en Bretagne, Comité régional des professions du spectacle, DRAC, acteurs du secteur), d'une part à la mise en place d'un observatoire des métiers et de l'emploi artistiques et culturels, d'autre part à la constitution d'une commission pour l'avenir de la culture en Bretagne afin d'identifier les initiatives innovantes et d'étudier des propositions pour une économie pérenne de ce secteur.

303 - Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles

Sur proposition de Madeleine LOUARN et Isabelle SUDRE
au nom de la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

La vie associative culturelle en Bretagne est particulièrement développée, à travers un maillage dense de cinémas associatifs très actifs, un réseau de librairies et de radios associatives unique. Les médiateurs du cinéma, le soutien à l'écriture de scénario, aux manifestations littéraires sont essentiels pour la vitalité des petites communes car ils sont au plus près des habitants et mobilisent souvent la présence de bénévoles.

La vie de ces associations culturelles est aujourd'hui rudement affectée par une baisse conséquente des aides publiques et leur fonctionnement s'en trouve très fragilisé et précaire. Il est essentiel, que face aux difficultés budgétaires des finances publiques, le Conseil régional confirme son soutien plein et entier.

Enfin, le CESER s'inquiète d'une tendance à la recentralisation de l'audiovisuel public en France, notamment concernant la radio (Cf. ICI Armorique et ICI Breizh Izel).

304 - Inventaire et valorisation du patrimoine

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le CESER note les deux points forts de l'année 2024 : la 7^{ème} édition des Rencontres du tourisme de Bretagne et la célébration des 60 ans de l'Inventaire du patrimoine.

Le CESER remarque que les trois points présentés, à savoir l'accompagnement des projets touristiques démonstrateurs, l'Inventaire et la valorisation du patrimoine, développent chacun la relation avec les enjeux du développement durable tels que : penser les transitions, la construction partagée et la transmission des savoir-faire.

Le tableau d'indicateur n°3 traduit une bonne adéquation entre la réalisation et la cible.

Le CESER souligne le fort intérêt des actions éducatives et pédagogiques menées par le Conseil régional avec les jeunes et ses partenaires pour la connaissance, la sauvegarde et la valorisation des patrimoines en Bretagne (Cf. avis sur le Plan de mobilisation pour les jeunesse).

305 - Tourisme

Sur proposition de Jeanne-Noëlle LAMOUR et Marie-Christine LE GAL
au nom de la commission « Développement économique et innovation »

2024 est une année de vrai démarrage des projets des Destinations touristiques, que le Conseil régional accompagne en donnant la priorité aux actions portant sur ses valeurs socle. Cette priorisation apparaît logique, et le CESER apprécierait qu'à l'avenir, le RADD puisse l'éclairer de manière concrète (avec par exemple un indicateur sur le nombre de projets soutenus par thématique (indicateur chiffré au sein du RAP 305 ou carte dans le Rapport de transition de la Mission 3).

Plusieurs Rencontres du tourisme, qui furent très bien suivies, ont permis de faire fructifier les idées sur ce que sera le tourisme en Bretagne d'ici 2040. De manière générale, le CESER constate que le Conseil régional s'est donné les moyens de jouer son rôle de stratégique (avec le lancement d'une évaluation, d'une démarche prospective et d'un Plan régional de développement des compétences des acteurs touristiques).

Le Conseil régional rappelle son envie de soutenir un tourisme plus responsable et engagé dans la transition écologique. Le soutien financier de ce volontarisme sera-t-il à la hauteur des attentes des porteurs de projets dans cette situation de contrainte budgétaire ?

306 - Canaux de Bretagne

Sur proposition d'Alexis JARAUD et Jean KERHOAS
au nom de la Commission « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER relève qu'en 2024, comme pour les années précédentes, les crédits alloués autant en affectation qu'en réalisation ont été largement engagés : 100% de taux d'affectation, 98,9% de taux de réalisation en fonctionnement et 96,7% en investissement.

Il note avec intérêt la poursuite de la politique de dragage à la côte 1,60 m avec 10 000 m³ dragués, travaux indispensables pour préserver la mission première de ces canaux qu'est la navigation. Le CESER est néanmoins curieux de connaître la part et la destination des boues de dragage qui ne rejoignent pas les vasières créées à cet effet.

Le CESER souligne également l'importance du budget engagé pour mettre en conformité les ouvrages afin d'en assurer la continuité écologique : 19 M€ ont été ainsi investis avec une participation à 50% de l'Agence de l'eau au financement de ces travaux.

Plus globalement, le CESER note avec satisfaction que dans l'ensemble, les actions réalisées en 2024 correspondent au programme annoncé lors du budget primitif, que ce soit pour la rénovation de 12 portes d'écluses, la lutte contre les plantes invasives, l'équipement de 75 bornes de distribution d'eau et d'électricité, la restauration des berges et des maçonneries...

Le CESER se félicite par ailleurs de la signature d'un nouveau contrat de canal avec l'EPCI de Bretagne romantique, ce qui confirme la montée en puissance progressive de cet outil. La Bretagne compte désormais 6 contrats signés avec les EPCI. Le CESER s'interroge néanmoins quant au décalage avec l'objectif affiché dans la stratégie votée en 2023¹ qui était d'engager des contrats de partenariat avec les 16 EPCI bretons concernés.

Outre ces actions directes visant la valorisation des canaux et eu égard à la fréquentation potentielle que cela induit sur l'eau et aux abords immédiats, le CESER tient à rappeler son attachement aux indispensables mesures à mener parallèlement sur sites, pour l'information et la pédagogie à l'adresse des publics, afin de faire respecter les règles de préservation de ces milieux très riches en biodiversité animale et végétale.

¹ [Avis-du-CESER-sur-Canaux-de-Bretagne-horizon-2030-session-des-4-5.12.23.pdf](#)

307 - Sports

Sur proposition de Yannick MORIN
au nom de la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Dans le rapport de transition de la Mission 3, le CESER observe avec intérêt plusieurs initiatives clés visant à promouvoir la responsabilité sociétale et le développement durable, ainsi qu'à encourager l'inclusion et la sensibilisation à l'activité physique. Le CESER apprécie notamment la forte progression du nombre d'organisateurs ayant signé la Charte qualité du CROS Bretagne (+19%) et qui s'engagent vers des pratiques sportives durables et responsables. Il salue également l'initiative du programme « Bouge » avec le Stade Rennais ayant impliqué 6 500 élèves d'écoles primaires et 780 collégiens. Néanmoins, il pourrait être bénéfique d'élargir cette initiative à d'autres clubs sportifs et écoles pour maximiser son impact. Il en va de même concernant l'inclusion des personnes en situation de handicap avec le Landerneau Bretagne Basket : le CESER souligne cette initiative intéressante et souhaiterait qu'elle soit renforcée en partageant les résultats et les témoignages des participants, afin d'encourager d'autres clubs à adopter des pratiques similaires.

S'agissant plus spécialement du rapport d'analyse sur le programme 307, le CESER prend acte des réalisations et des initiatives prises au cours de l'année 2024 montrant l'engagement du Conseil régional pour le sport, à la fois dans le déploiement du plan « Jeux Olympiques et Paralympiques » y compris auprès des agents de la Région, et le soutien aux acteurs du sport dans leurs actions de Responsabilité sociale des organisations, les pratiques sportives responsables et durables.

Par ailleurs, le CESER apprécie d'une part l'évolution de la péréquation territoriale et des transitions afin de mieux prendre en compte les spécificités de chaque territoire, d'autre part le soutien accru accordé au nautisme féminin.

Le CESER note avec satisfaction l'accueil croissant de manifestations sportives en région (progression de 3% de l'enveloppe à hauteur de 1,15 M€) renforçant l'image de la Bretagne comme terre d'accueil pour le sport.

Enfin, le CESER relève avec intérêt la dynamique de travail de la nouvelle gouvernance du sport en Bretagne présidée par le Vice-président du Conseil régional avec la mise en place de nombreux projets illustrant une approche transversale et collaborative dans les politiques sportives régionales : 4 programmes portés par le CROS Bretagne, 1 par un consortium UFOLEP/Sport pour tous/Breizh insertion sport dans le domaine de l'insertion par le sport, 1 lancé par le consortium Fifty/Fifty/Nautisme en Bretagne sur les pratiques nautiques des femmes soutenu par 3 programmes budgétaires différents : tourisme/nautisme, jeunesse/égalité des droits et sport. Le CESER renouvelle ici son souhait de pouvoir siéger à la Conférence régionale du sport à titre d'observateur, sans voix délibérative, pour pouvoir suivre plus étroitement ses travaux.

4 - Cohésion territoriale et sociale

401 - Jeunesse, égalité des droits et vie associative

Agir avec et pour les jeunes

Sur proposition d'Arnaud BONNET et Annie GUILLERME
au nom de la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le CESER renvoie ici à son avis sur le rapport transversal jeunesse du RADD 2024.

Œuvrer pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE
au nom de la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

L'année 2024 a été une étape majeure pour le Conseil régional qui a présenté un plan intégré pour l'égalité entre les femmes et les hommes doté d'indicateurs de suivi au sein de la collectivité territoriale en lien avec la signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale (voir l'avis du CESER à la présente session). Le CESER note que le nombre de projets soutenus en 2024 reste stable avec une focale sur l'accompagnement des femmes victimes de violences. Le CESER soutient le projet du Conseil régional qui souhaite davantage « aller vers » les territoires ruraux afin d'œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le CESER pense que les liens que le Conseil régional entretien avec les EPCI et les Conseils de développement dans les différents territoires peuvent être des éléments favorables à la réalisation de ce projet.

Poursuivre notre engagement au bénéfice des personnes en situation de pauvreté

Sur proposition de Jean-François DELEUME et de Pascale QUINTON
au nom de la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le CESER renvoie ici à son avis sur le rendu compte 2024 du Plan de refus de la misère et de la précarité.

Soutenir la vitalité associative dans les territoires

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le CESER note avec satisfaction le soutien apporté à la vie associatives en 2024 par le Conseil régional, en partenariat notamment avec le Mouvement associatif de Bretagne dont l'organisation des troisièmes Assises régionales de la vie associative qui ont eu un grand succès à Vannes en juillet 2024, la poursuite de l'implantation sur les territoires de l'information et de l'accompagnement des associations par le [dispositif Guid'Asso](#) - à mieux faire connaître localement - ainsi que le soutien essentiel à la formation des bénévoles, notamment pour celles et ceux qui s'engagent dans la gouvernance associative et dont les compétences acquises sont à mieux valoriser. Sur saisine du Conseil régional, le CESER mène quant à lui son étude sur le rôle des associations dans la vie des territoires en rencontrant les actrices et les acteurs de terrain dans les quatre départements de la Bretagne. Il espère que cette étude et ses préconisations, qui seront publiées début 2026, contribueront à valoriser et renforcer la vie associative dans toute sa pluralité pour le bien commun et l'intérêt général au service de toutes et de tous, partout en Bretagne.

402 - Dynamiques territoriales et santé

Le CESER avait relevé lors de la session de février 2024 la faiblesse des investissements programmés au regard des enjeux posés. A la lecture du RADD 2024, il constate et s'inquiète du très faible taux de réalisation en investissement (24,8%) et d'un taux de réalisation en fonctionnement de 66,7%. Le CESER sera attentif en 2025 à ce que cette situation explicable par des retards et des reports de projets ne perdure pas, étant donné encore une fois l'importance de ces questions de territorialisation des objectifs du SRADDET et du Zéro artificialisation nette, d'équité (avec de grandes disparités entre les EPCI) et de solidarité pour le territoire breton.

Piloter et animer le développement équilibré et durable des territoires bretons

Sur proposition de Michel MORVANT et Jean-Pierre VAUZANGES
au nom de la Commission « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER note avec satisfaction que les travaux des différents groupes de travail de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols (CRG) ont permis de mettre en cohérence les méthodes d'analyse de la consommation foncière sur tout le territoire breton en s'appuyant en particulier sur l'utilisation de l'outil de Mode d'occupation des sols.

Par ailleurs, le CESER regrette de ne pas avoir plus d'informations sur les travaux engagés sur l'étude d'une structure de portage foncier à long terme : quels sont les objectifs et méthodes retenus ? quand les résultats sont-ils attendus ?

Permettre à chacun·e de se loger

Sur proposition de Michel MORVANT et Jean-Pierre VAUZANGES
au nom de la Commission « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER note avec satisfaction le bon déroulement de la mise en œuvre de la feuille de route habitat mobilisant à ce jour plus de 30 actions concrètes. De plus, il salue le succès des Assises régionales de décembre 2024, auxquelles il a participé aux côtés de nombreux élus et acteurs du logement, et au cours desquelles a été restituée l'étude sur le logement des actifs et apprentis, et lancée celle sur les meublés de tourisme de courte durée dont il ne manquera pas de suivre les enseignements, notamment au regard de la publication prochaine de son rapport sur le logement en zone littorale.

Contribuer à la connaissance des dynamiques territoriales et accompagner les acteurs partenaires de la Région dans les domaines du développement local et de l'aménagement du territoire

Sur proposition de Michel MORVANT et Jean-Pierre VAUZANGES
au nom de la Commission « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le Conseil régional multiplie, sans doute avec raison, les partenariats pour mieux connaître les pratiques en matière d'ingénierie territoriale, urbaine comme rurale. Toutefois, le CESER regrette de ne pas avoir plus de détails sur le contenu de ces études ni sur les montants alloués, afin de pouvoir livrer un avis circonstancié sur cette action.

Permettre aux breton·ne·s et aux territoires de renforcer leur capacité à agir en santé

Sur proposition d'Elisabeth MAIGNAN et Sylvère QUILLEROU
au nom de la Commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le Conseil régional mène depuis plus de 20 ans une politique de santé volontariste, reposant sur l'implication des territoires et le développement d'actions transversales. Il entend aujourd'hui structurer davantage son engagement à travers une feuille de route régionale de santé, conçue pour organiser les facteurs protecteurs de la santé sur l'ensemble du territoire breton. Cette feuille de route viendra structurer l'action régionale, en plus des démarches existantes à l'échelle régionale et locale. Elle a pour finalité notamment de clarifier le rôle de la Région dans l'écosystème des acteurs de santé ; co-construire une feuille de route partagée avec les territoires ; poursuivre les actions et dispositifs existants déjà portés par la Région.

Le Conseil régional continue de s'impliquer fortement en matière de prévention et de promotion de la santé des jeunes, par exemple avec le dispositif Corres'Santé qui promeut la prévention par les pairs entre jeunes. En 2024, un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été relancé pour trois ans, avec un soutien financier de 150 K€ réparti entre trois structures ressources : Addiction France, Promotion Santé Bretagne, Liberté Couleurs. Ces structures accompagnent les établissements scolaires et les structures d'insertion dans la mise en place de projets d'éducation par les pairs. Le CESER salue les résultats obtenus en 2023-2024 : 20 établissements scolaires (dont 8 maritimes/agricoles et 12 généraux/technologiques/professionnels), 6 Missions locales dans les 4 départements se sont engagés, et 200 lycéens et 32 jeunes en service civique se sont mobilisés. Le CESER observe que les thématiques abordées sont multiples et connectées avec la réalité des jeunes : vie affective et sexuelle, égalité fille-garçon, discriminations, consommation de produits psychoactifs, santé mentale... Tous les établissements ont décidé de poursuivre la démarche, preuve que la dynamique locale est enclenchée.

Concernant l'action BoosTerr'Santé, elle accompagne le lancement de centres de santé dans les territoires où l'offre de soins est insuffisante. Ce dispositif aide à compenser les déficits de démarrage et par là, à garantir l'accès à une santé de proximité. Ces centres de santé nécessitent des ressources sur le long terme, tant humaines que financières pour garantir un effet structurant durable. En 2024, 4 centres de santé ont été soutenus, pour un montant de 154 980 € en fonctionnement et de 4 460 € en investissement dans le budget régional.

En complément, le dispositif StarTerr'Santé accompagne les collectivités locales (ou leurs groupements/établissements) dans la réalisation de diagnostics locaux de santé, préalable essentiel à toute politique territoriale de santé efficace et adaptée. L'objectif est de permettre aux territoires de bâtir des stratégies de santé publique pertinentes, ancrées dans les réalités locales. A noter que pour l'élaboration d'un diagnostic en santé mentale, le pays de Ploërmel, a reçu un financement de 6 875 €, ce qui va dans le sens des préconisations du CESER dans son rapport de 2023 sur la santé mentale des jeunes.

D'une manière générale, le CESER approuve la volonté du Conseil régional de soutenir les acteurs locaux, d'impliquer les citoyen·nes, et de construire la politique de santé de la Région Bretagne, qui peut être qualifiée de volontariste, innovante et structurante. Elle anticipe les évolutions du système de santé en misant sur la promotion de la santé, la prévention, l'implication des territoires et le soutien aux dynamiques locales pour lutter contre les inégalités de santé. Le maintien et l'enrichissement des dispositifs existants, comme Corres'Santé, témoignent d'une volonté politique affirmée et constante. Le CESER soutient pleinement cet engagement du Conseil régional en faveur de la santé sur le long terme ; il permet d'asseoir la confiance des partenaires de terrain.

Pour amplifier ses effets, le Conseil régional devra continuer à renforcer la coordination multi-acteurs, pérenniser les actions engagées et procéder à l'évaluation de ses engagements. Le CESER souhaite que l'élaboration de sa nouvelle feuille de route santé régionale et sa mise en œuvre permettent au Conseil régional de s'affirmer

pleinement comme un acteur de la santé en Bretagne, en coordination et en complémentarité avec ses partenaires régionaux et territoriaux, au bénéfice de toutes et tous.

403 - Contractualisation avec les territoires

Sur proposition de Stéphanie LANOË-ROUBAUT et Yves LAURENT
au nom de la Commission « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER ne peut qu'abonder dans le sens du Conseil régional sur le constat de l'importance de l'expertise citoyenne à laquelle il a consacré une étude intitulée « [Développer collectivement la participation citoyenne à la décision publique en Bretagne](#) » (avril 2023). Les conseils de développement sont de fait un échelon intéressant pour une connaissance fine des problématiques locales en Bretagne. Par conséquent, le CESER approuve la réaffirmation du soutien financier qui leur est accordé. Il regrette néanmoins que l'aide en ingénierie reste limitée à seulement 13 conseils de développement et espère que ce nombre va progresser.

Le CESER salue l'objectif d'une couverture de l'ensemble des EPCI Bretons avec les 59 conventions signées et des quelques 800 projets qui ont ainsi pu être accompagnés et regrette que les taux d'affectation des crédits ne soient que de 67,3% en fonctionnement et 53,5% en investissement. Le CESER souhaiterait comprendre ce qui a pu freiner la mise en œuvre de la contractualisation.

Il remarque que parmi les plus de 760 projets soutenus : 42% relèvent des services de proximité, 37% des transitions environnementales et 18% de l'habitat. Il estime qu'au regard des besoins en matière notamment de logement sur le territoire régional, ce taux de 18% reste bien modeste et souhaite rappeler l'importance de soutenir ce secteur actuellement sinistré.

Le CESER renvoie sur ce point à [l'avis qu'il a émis à l'occasion du budget primitif \(BP\) 2025](#) et regrette le peu de précisions complémentaires apportées dans le cadre du présent rapport qui se borne à rappeler que ce sont 34 projets qui ont été soutenus sur ces deux territoires pour plus de 15 M€. Il aurait aimé avoir plus de précisions sur ces projets et notamment quant à leur inscription dans le cadre des politiques développées par le Conseil régional.

Le CESER regrette là aussi de n'avoir qu'assez peu de précision sur les projets soutenus dans le cadre du dispositif « Quartiers en transition », destiné à couvrir les 31 quartiers prioritaires répartis dans 14 communes et 12 EPCI et représentant 93 372 habitant·es localisés en géographie prioritaire de la politique de la ville. S'il n'a pour le moment touché que 13 QPV pour un montant total de 3,3 M€ fin 2024, l'objectif cible du Conseil régional est en effet d'atteindre les 16 M€ d'ici la fin 2027, ce qui nécessitera d'accélérer le rythme actuel des projets. Par ailleurs, le CESER souhaiterait là aussi pouvoir disposer davantage d'éléments qualitatifs lui permettant d'apprécier plus finement l'impact de ces politiques sur les territoires.

Enfin, le CESER continue à soutenir l'accompagnement des îles du Ponant en lien avec les collectivités départementales concernées. Il se félicite que la révision du contrat en 2024 ait permis un appui renforcé à l'enjeu du logement, sujet sur lequel il a déjà eu l'occasion d'insister.

Pour conclure, comme à son habitude, le CESER suivra avec attention, au cours de cette année 2025, la signature des conventions Bien vivre partout en Bretagne avec les EPCI, le déploiement du plan d'actions pour les QPV et espère disposer d'un bilan à mi-parcours pour les îles.

404 - Aménagement numérique du territoire

Sur proposition de Valérie LEMARCHAND et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER se félicite de constater les résultats très prometteurs dans le déploiement du Très Haut Débit avec un rythme soutenu de 800 à 1 000 nouvelles connexions par jour et plus de 800 000 foyers et entreprises déjà raccordables au 1^{er} janvier 2025. Malgré certains aléas (COVID, tempête Ciara), l'objectif d'achèvement pour 2026 reste maintenu.

Il apprécie l'extension du Réseau Ultra Haut Débit (RUHD), avec de nouvelles liaisons stratégiques et le raccordement au Réseau RENATER ; le RUHD étant par ailleurs déjà utilisé par l'enseignement supérieur, collectivités et opérateurs.

Aussi, il salue toutes les avancées réalisées depuis 2022 concernant, entre autres, la liaison Lorient-Pontivy, ainsi que le bouclage nord jusqu'à Saint-Brieuc, mais aussi les connexions stratégiques vers le Zoopôle de Ploufragan, Eskemm Data et le Data Center de Cogent, et un intérêt croissant pour la santé, avec l'étude de son utilisation par les Groupements hospitaliers de territoires. La mise en œuvre d'un réseau de collecte régional dédié aux lycées, traduit également une gestion efficace et optimisée des ressources publiques, tout en répondant aux enjeux d'éducation numérique.

Le CESER aurait néanmoins apprécié disposer d'un point de situation sur la pérennité des entreprises et *in fine* des emplois liés au déploiement de la fibre, comme il le pointait déjà dans [son avis sur le point d'étape relatif à BTHD \(2025\)](#). Comment cette question est-elle appréhendée par Mégalis ?

Enfin, le CESER encourage le Conseil régional et ses partenaires à poursuivre leurs efforts avec la même exigence de qualité, d'équité territoriale et d'anticipation des besoins futurs.

5 - Développement économique, agricole et maritime

501 - Recherche

Sur proposition de Sophie LANGOUËT PRIGENT et Philippe MOAL
au nom de la commission « Développement économique et innovation »

Le CESER souligne une nouvelle fois la volonté du Conseil régional de soutenir l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que la cohérence entre ses plans d'actions prévisionnels, notamment ceux inscrits au titre des stratégies S3 et SRTES et l'exécution de son budget dont particulièrement son programme 501.

Concernant l'année 2024, nous notons une exécution tout à fait satisfaisante des opérations du CPER 2021-2027 avec plus de 19 M€ d'engagement (en propre) et la mobilisation associée de crédits FEDER. Une part importante non négligeable de ces financements ont été mobilisé, au titre de l'exercice, à du cofinancement d'acquisition de « gros » équipements scientifiques.

Le CESER se félicite d'une telle mobilisation de la Région en soutien des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche, qui permet par la même occasion d'accompagner les rapprochements entre ceux-ci (mutualisation d'équipements et de plateformes) et de participer à l'élaboration des politiques de site.

Le CESER remarque une baisse sensible du taux de soutien régional aux projets de recherche et particulièrement au nombre de post-doctorats soutenus. Ceci était certes bien annoncé dans le budget primitif 2024 mais pose question alors que la stratégie de recherche innovation affiche comme prioritaire l'attraction de compétences de haut niveau capables d'irriguer l'écosystème breton.

Nous notons également avec satisfaction une hausse substantielle du montant unitaire de subvention accordé aux allocations de recherche doctorale (9% d'augmentation). En accord avec la Loi de Programmation de la recherche, cela permet, pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région, d'améliorer l'attractivité des métiers de la recherche et de maintenir un bon niveau de recrutement de doctorants.

Enfin, le CESER souligne avec contentement la mobilisation de la Région pour soutenir la diffusion de la culture scientifique sur ses territoires. En cohérence avec la S3 et son volet « Vers un dialogue renouvelé entre science et société », le financement de 7 projets (sur 12 au total) par le programme 501 démontre la volonté clairement affichée de travailler sur le renforcement du dialogue entre le monde de la recherche, la société, les citoyens et le tissu associatif.

502 - Usages numériques et cybersécurité

Sur proposition de France JEHAN et Christine ZIMMERMANN
au nom de la Commission « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER salue l'engagement du Conseil régional en 2024 dans l'intégration progressive des principes d'écoconception et d'accessibilité dans les services numériques. Il encourage cependant à renforcer le pilotage et le suivi des effets concrets de ces démarches, notamment en intégrant des indicateurs précis de réduction de l'empreinte environnementale et en veillant à leur application dans l'ensemble des politiques régionales.

Le CESER se félicite de la refonte du dispositif Visa Internet Bretagne, qui structure un réseau territorial pertinent et accessible. Néanmoins, il souhaiterait avoir plus de précision sur les publics concernés. S'agit-il en majorité de jeunes, comme le suggère la visite du site, ou bien des demandeurs d'emploi ? Le CESER est en effet toujours aussi dubitatif quant à l'accessibilité pour l'ensemble de la population. Par conséquent, il recommande de poursuivre l'évaluation qualitative des parcours utilisateurs, en veillant à la couverture des zones rurales et à la cohérence entre cette action et les autres politiques régionales en matière d'insertion, de formation et de jeunesse.

L'engagement du Conseil régional aux côtés des départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, de Rennes Métropole, du SGAR et des quatre préfectures départementales ainsi que la Fédération des centres sociaux de Bretagne pour construire une feuille de route de l'inclusion numérique en Bretagne tend favorablement vers la demande incessante du CESER de lutter contre l'exclusion numérique. Il s'interroge néanmoins sur la façon dont ce document est adossé aux politiques régionales en cours.

Le CESER prend acte du développement de mon-compte.bzh et mes-services.bzh, outils structurants d'accès aux services publics. Il recommande de renforcer leur accessibilité et interopérabilité avec les dispositifs de l'État, dans une logique d'« aller vers » les usager·ères les plus éloigné·es du numérique. Il alerte par ailleurs sur la nécessité de stabiliser les moyens humains et techniques associés à ces services pour garantir leur performance dans la durée.

En revanche, malgré les efforts engagés pour les lycéen·nes, notamment quant à la tarification solidaire, le CESER ne peut constater que le numérique éducatif est le parent pauvre de ce type d'investissement.

Le CESER reconnaît l'importance stratégique du campus Bretagne Cyber Alliance et du centre de réponse Breizh Cyber. Il insiste sur la nécessité d'une gouvernance équilibrée et transparente du campus, intégrant pleinement les

collectivités locales et les acteurs de la recherche. Il invite également le Conseil régional à garantir un accompagnement renforcé des petites structures (PME, collectivités, associations) dans la prévention et la gestion des risques cyber, en lien avec les diagnostics territoriaux. De fait, le nombre d'incidents cyber déjoués par Breizh Cyber et de signalements recensés, attestent de ce besoin.

Pour conclure, le CESER appelle à une stratégie d'ensemble du numérique incluant des moyens consolidés, une évaluation prospective des besoins en compétences et infrastructures (notamment en lien avec le *cloud souverain*), et une articulation forte avec les autres politiques régionales : transitions écologique et sociale, formation, développement économique et aménagement du territoire.

503 - Innovation et économie de la connaissance

Sur proposition de Fabrice AUTRIQUE et Jean-François DAVIAU
au nom de la commission « Développement économique et innovation »

Le CESER constate que l'exercice 2024 s'inscrit dans un continuum du mode d'intervention de la Région dans l'écosystème d'innovation tel que redéfinit en 2023, en ligne avec la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) et la SRTES.

Le financement de l'innovation régionale a ainsi mobilisé 34 M€ au titre de la S3, déclinés dans les 5 domaines d'innovation stratégique (DIS) et le rapport présente des taux de réalisation de 95% en fonctionnement comme en investissement.

Suite à la requête émise dans son avis sur le budget 2024 de ce programme, le CESER note avec satisfaction la communication de premiers éléments du baromètre de la S3, permettant un suivi des actions menées à travers les allocations de crédits de paiement par DIS. L'information transmise dans le RADD semble néanmoins incomplète pour suivre l'évolution multi exercices, en ne présentant pas les efforts portés sur les axes transversaux qui étaient ciblés dans le budget, et plus particulièrement concernant les transitions climatiques et écologiques et l'inclusion sociale. De même, un suivi des engagements pour les quatre sous-programmes constitutifs du 503, tels que subdivisés dans le budget primitif (503-10, -21, -22, -31), aurait été nécessaire.

Le CESER note positivement la poursuite de la mise en œuvre des conventions d'objectifs et de moyens 2023-2027 initiés auprès de l'écosystème régional de l'innovation. Dans ce cadre, la Région a maintenu le même niveau de financement des actions d'animation et de conseil des centres d'innovation technologique en sus des soutiens aux projets collaboratifs et de ressourcement. Parmi les éléments de suivi d'objectifs, le CESER constate que le soutien régional aux technopoles a permis l'accompagnement en 2024 de 700 entreprises dont 55 projets qui ont pu intégrer l'incubateur EMERGYS, en croissance de 14 projets sur 2023.

Le CESER apprécie également en 2024 les résultats positifs affichés en fin de convention multipartite CEA Tech pour les années passées (avec la Région, le Département du Finistère et Quimper Bretagne Occidentale) ouvrant sur du transfert technologique et du développement de R&D auprès de l'industrie bretonne, principalement agri-agro.

Dans la consolidation des dispositifs de la gamme INNO, le CESER relève le déploiement significatif en 2024 de Inno Expé Sobriété et la mobilisation importante des financements de Inno Conseil et Inno R&D sur la thématique « Sobriété ». Enfin le succès de la 1^{ère} tranche de financement de France 2030 régionalisé (État + Région) a conduit à ouvrir la seconde tranche d'accompagnement à des projets individuels de R&D à fort potentiel de croissance et d'accélération de l'émergence d'entreprises leader sur le territoire.

Le CESER apprécie l'effort informatif du RADD 2024 sur les actions menées au titre de l'exercice passé et souhaite que les prochains rapports de BP et de RADD soient encore enrichis pour permettre une évaluation et traçabilité plus complète des objectifs et résultats de l'action publique en matière de soutien à l'innovation.

504 - Développement des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO et Ronan LE NEZET
au nom de la commission « Développement économique et innovation »

Le CESER prend acte de la réorientation de certaines affectations budgétaires du fonctionnement vers l'investissement. Cette démarche traduit une volonté de répondre aux enjeux économiques actuels, même si le taux de réalisation des crédits de fonctionnement témoigne des difficultés rencontrées par une partie du tissu économique breton.

Le CESER se félicite de la reconduction et de l'élargissement de la convention cadre entre la Région et les EPCI pour la période 2024-2027. Ce dispositif, qui soutient les projets collaboratifs de R&D labellisés par les pôles de compétitivité, permet une mutualisation efficace des financements publics et une simplification bienvenue pour les porteurs de projets. Il traduit une volonté de renforcer l'articulation entre politiques régionales, dynamiques intercommunales et écosystèmes d'innovation.

Le CESER encourage l'ensemble des parties prenantes à poursuivre leurs efforts pour structurer et amplifier les projets collaboratifs. Ces projets, par la diversité des acteurs qu'ils mobilisent, contribuent à faire émerger des solutions partagées face aux transitions à l'œuvre, et constituent un levier de renforcement de la coopération territoriale.

Enfin, le CESER note avec intérêt l'engagement du Conseil régional dans un rôle plus dynamique vis-à-vis des Instituts de Recherche Technologique (IRT) et Instituts pour la Transition Énergétique (ITE), dans un contexte de recomposition ou de fragilisation de leur modèle économique. Cet engagement est essentiel pour sécuriser à long terme ces outils stratégiques de recherche partenariale. Le CESER encourage la collectivité à poursuivre cette posture volontariste, tout en appelant à une concertation renforcée sur les évolutions de ces structures.

505 - Crédit d'impôt pour la recherche et transmission d'entreprises

Sur proposition de Justine KERSALE et Cécile PLANCHAIS
au nom de la commission « Développement économique et innovation »

De manière générale, le CESER constate que les informations apportées sur ce programme permettent bien de mettre en lumière la prise en compte des orientations de la SRTES.

Le CESER se félicite du renouvellement du dispositif Pass Création et de la sensibilisation des conseillères et conseillers via deux appels à projets sur le renforcement de l'accompagnement des publics les plus éloignés de la création, ainsi que sur l'accompagnement des transitions. Au vu de la conjoncture économique actuelle, le CESER propose que des moyens supplémentaires soient alloués au Pass création et souhaite pouvoir bénéficier d'indicateurs sur les projets accompagnés.

Le CESER souhaite également être informé des dernières évolutions sur les projets accompagnés dans son soutien à l'entreprenariat au féminin tout en invitant le Conseil régional à accentuer son action, notamment par des

indicateurs sur l'égalité F/H dans l'obtention des prêts Pass Création ainsi que pour les autres dispositifs de financement.

Le CESER salue l'adaptation du dispositif Prêts transitions Bretagne aux enjeux prioritaires de la SRTES. Les premiers prêts ayant été octroyés et signés début 2025, le CESER souhaite connaître le champ des critères pris en compte pour l'obtention de ces prêts.

Pour finir, et alors qu'un autre avis présenté à cette même session invite le Conseil régional à concentrer ses investissements dans les fonds d'investissements pour lesquels l'effet levier est le plus fort, le CESER constate que la Région a largement contribué à augmenter le capital de Breizh Invest PME.

506 - Accompagnement des entreprises et de l'emploi

Sur proposition de Hervé KERMORGANT et Benoît LE GALLIOT
au nom de la commission « Développement économique et innovation »

Les crédits de paiements en fonctionnement (3,1 M€) et en investissement (12,4 M€) avec des taux d'affectation de respectivement 88,6 % et 98 % traduisent une bonne exécution des dépenses engagées. Le CESER sera attentif à ce que les reports de programmes soient bien engagés lors du prochain exercice.

Le CESER constate un renforcement de la conditionnalité du Pass Compétitivité IAA. Il est satisfait que ces critères renforcent l'action régionale en faveur des transitions et de la Responsabilité sociétale des entreprises, qu'ils s'inscrivent dans les objectifs de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales et permettent de mobiliser des crédits européens.

En ce qui concerne le soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international, le contexte international a entraîné des ralentissements d'activités que n'ont pas pu compenser les Pass Export VIE, Pass Export Com et Pass Salon. L'international reste une voix de développement pour les acteurs du territoire. À ce titre, le CESER salue l'action de Bretagne Commerce International et de ses partenaires, qui a su soutenir les entreprises dans un contexte difficile.

En matière d'accompagnement de la transition dans le cadre de dynamiques collectives, le programme Breizh Fab et le réseau Produit en Bretagne ont notamment contribué à soutenir les entreprises en les incitant à s'engager dans ces transitions indispensables afin de pérenniser leurs activités.

Pour ce qui est de l'aide aux entreprises afin de se faire accompagner dans leurs transitions, le PASS Transitions, lancé fin 2023, a été l'outil de référence. Ses objectifs sont pertinents, mais sa mobilisation peut vraisemblablement être plus importante et le CESER invite le Conseil régional à réfléchir à la possibilité d'un changement d'échelle (en 2024, 13 entreprises ont été aidées).

507 - Economie sociale et solidaire et innovation sociale

Sur proposition de Nolwenn GUEGUEN
au nom de la commission « Développement économique et innovation »

43 structures ont été soutenues en 2024 pour un montant total de 1,2 M€. Plus de la moitié des structures soutenues sont des associations, nouvelle preuve de l'importance de ces organisations dans la vie sociale, économique et

démocratique de notre région (voir [le vœu du CESER à ce sujet](#)). Il est noté que le soutien à l'émergence de nouveaux projets est encore largement minoritaire dans les financements (12 %). La question pourrait donc se poser de donner un peu plus de place à cette émergence dans les financements régionaux.

De plus, il est constaté la baisse régulière du nombre de projets d'innovation sociale accompagnés depuis 2021 (-11 %) ainsi que celui des structures accompagnées dans le cadre du dispositif local d'accompagnement (-20 % entre 2021 et 2024). Ces baisses si elles peuvent, sur ces dernières années, être expliquées par des incertitudes réglementaires et des causes conjoncturelles, ne doivent pas cacher les difficultés importantes rencontrées par les acteurs de l'ESS notamment en raison de la baisse de nombreuses subventions à tous les niveaux. Comme pour l'économie dite « classique », les acteurs de l'ESS ont besoin d'être rassurés afin de pouvoir entreprendre de nouveaux projets au bénéfice de la société.

508 - Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire

Sur proposition de Michel-Pier JEZEQUEL et Maryse QUEFFELEC
au nom de la commission « Développement économique et innovation »

Le CESER salue les actions menées dans le cadre de ce programme pour l'année 2024 et le fait que l'ensemble des crédits votés aient été mandatés. Il regrette néanmoins que le budget alloué à ce programme ait baissé de 10 % alors que celui alloué à la mission reste stable.

Concernant les acteurs de l'accompagnement à l'international : le programme témoigne d'une contradiction entre, d'un côté, la volonté régionale de les inciter à coopérer et, de l'autre, le constat d'un renforcement de la concurrence entre eux, dans le contexte économique que l'on connaît. Faut-il y voir la fin d'un cycle et la nécessité de revoir l'organisation de ce champ d'activité ?

Le CESER souligne le travail conduit en faveur de l'amélioration des conditions de travail, en lien avec les mutations environnementales ou plus globalement (violences sexistes et sexuelles, prévention des troubles musculosquelettiques...) au sein des filières agroalimentaires, pêche et en direction des TPE et PME.

Concernant l'engagement des acteurs bretons dans l'économie circulaire, le CESER aurait souhaité voir se développer des actions plus globales et ambitieuses. Il invite aussi le Conseil régional à proposer sur cet objectif quelques indicateurs de suivi (nombre et typologies d'entreprises accompagnées, par exemple).

509 - Agriculture, filière bois et alimentation

Sur proposition de Samuel BRICARD et Jean CABARET
au nom de la commission « Environnement, ressources et climat »

Il est constaté un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement, supérieur à celui de l'an dernier (82,9 %) qui était une année de lancement de la nouvelle programmation du FEADER 2023-2027.

Après deux années de baisse successive, le nombre d'installations aidées stagne à 464, toujours loin de l'objectif. Toutefois, ce nombre ne prend pas en compte les installations non aidées. Le CESER rappelle l'importance d'une réelle cohérence entre cette stratégie et les critères de priorité pour l'accès aux moyens de productions, dont le foncier, définis dans le Schéma directeur régional des exploitations agricoles. L'accès au foncier demeure en effet la

première porte d'entrée dans le métier, et les candidats à l'installation non issus du milieu agricole se heurtent trop souvent à une forte concurrence des agriculteurs en place.

Le dispositif Agri Invest est maintenant pleinement opérationnel, le CESER souhaiterait savoir si des dossiers ont été écartés faute de budget.

Le CESER réitère sa demande, de connaitre l'évolution de la dynamique de conversion ou de déconversion en agriculture biologique, comme cela était le cas dans le RADD 2022.

Le CESER note à nouveau la progression du nombre de kilomètres de haies plantées grâce au dispositif Breizh Bocage. Il rappelle qu'il convient de placer ces chiffres au regard du nombre de kilomètres de haies qui continu à être abattu chaque année.

Le CESER regrette globalement de ne pas avoir de vision claire, au terme de la lecture, de ce rapport d'analyse, de l'apport spécifique de l'action du Conseil régional à l'agriculture régionale.

510 - Pêche, aquaculture et développement maritime

Sur proposition d'Anne MENGUY et David RIOU
au nom de la commission « Environnement, ressources et climat »

Le programme 510 soutient la politique maritime bretonne en agissant sur les filières halieutiques (pêche, aquaculture), la sécurité maritime, l'éducation à la mer et les transitions écologiques (trait de côte, décarbonation).

Le CESER tient à souligner l'engagement du Conseil régional qui a permis la montée en puissance du FEAMPA en 2024, avec le lancement des premières actions et l'adoption des premiers dossiers. Le CESER suit avec attention sa déclinaison concrète en Bretagne via sa participation à la Commission régionale de sélection pêche et aquaculture. Il souscrit aussi aux objectifs du volet territorial du FEAMPA (Développement local mené par les acteurs locaux) et espère que les dynamiques engagées par les conventions signées entre le Conseil régional et les huit Groupes d'actions locales pêche et aquaculture vont se poursuivre et se renforcer.

Le CESER avait soutenu le lancement du dispositif Breizh Up pêche en 2024, tout en soulevant de nombreuses interrogations et besoins de précisions. Il regrette que ce point ne soit pas plus développé dans le RADD sur l'avancée de sa mise en œuvre, sur ses destinataires et conditions d'attribution. Il relève dans le rapport transversal mer qu'*« aucune participation n'a été réalisée au dernier trimestre 2024 »*.

La définition d'une stratégie en matière de gestion du trait de côte apparaît essentielle en Bretagne pour une meilleure anticipation et gestion des risques naturels spécifiques aux territoires littoraux. Le CESER avait alerté dès 2015 dans une étude menée aux côtés de ses homologues des régions atlantiques. La prise de conscience n'a que trop tardé. Le CESER s'interroge aussi sur les conséquences prévisibles, suite à la disparition des habitats naturels de la biodiversité marine, sur les stocks halieutiques bretons.

Enfin, le CESER rappelle que de nombreux autres programmes, dispersés au sein des autres missions, soutiennent la mise en œuvre de la politique maritime régionale. A ce sujet, il renvoie à son avis sur le rapport transversal mer, intégré à ce même document.

511 - Ports

Sur proposition de Danielle CHARLES LE BIHAN et Cathy VALLEE
au nom de la Commission « Dynamiques territoriales et mobilités »

En dépit de la mise en œuvre de nombreux projets sur l'ensemble du territoire régional, le Conseil régional précise que le faible taux de réalisation des investissements en 2024 s'explique par des décalages de réalisation de certains projets, reportant ainsi le versement des subventions d'investissement sur ces opérations. Le CESER souhaiterait avoir plus de précisions sur les causes structurelles de ces retards et leurs conséquences, notamment dans les opérations en maîtrise d'ouvrage directe.

Pour autant, le CESER relève avec satisfaction les efforts importants du Conseil régional en matière d'aménagement, d'entretien et de modernisation des 21 ports dont il est propriétaire, en cohérence avec les grands axes de la stratégie régionale portuaire.

Si le programme évoque en revanche des actions en faveur de la transition écologique, peu d'éléments chiffrés permettent d'en évaluer l'impact. Le CESER recommande une meilleure intégration des enjeux climatiques dans les suivis d'activité (aménagement face aux risques côtiers dont l'érosion, bilan carbone portuaire, sobriété foncière, biodiversité...).

6 - Transition écologique et climatique

601 - Eau

Sur proposition de Guy LEGRAND et Edwige KERBORIOU
au nom de la commission « Environnement, ressources et climat »

L'action du Conseil Régional se concentre sur des éléments importants pour la mise en œuvre de la politique de l'eau tant dans sa dimension quantitative que qualitative :

- le soutien aux Schémas d'aménagement et de gestion des eaux avec des actions de reconquête de la qualité de l'eau financées en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : baie algues vertes, alternatives possibles à l'usage des pesticides ;
- l'amélioration de la connaissance pour la prise en compte du grand cycle de l'eau en matière de politiques d'aménagement : aide en faveur des études Hydrologie, milieu, usage, climat, dont la généralisation est nécessaire pour l'élaboration des documents d'aménagement et d'urbanisme des communes et des intercommunalités relevant d'un même bassin versant ;
- les actions en faveur de l'infiltration, préalable indispensable à la pérennité de la ressource en eau et donc à celle des activités humaines et notamment l'agriculture, ainsi qu'à la qualité des milieux naturels et aquatiques.

Le CESER se félicite de la pertinence de ces mesures, dont la bonne consommation des crédits est le témoin. Ces mesures constituent les premières pièces d'un édifice qu'il convient néanmoins de continuer à construire par l'adoption d'une politique régionale intégrée et explicite en faveur du respect du grand cycle de l'eau. Dans le contexte de changement climatique et compte tenu des spécificités géologiques et géographiques de la Bretagne (sol granitique imperméable, nombre et faible importance des nappes phréatiques, petits fleuves côtiers), nous savons maintenant que le respect du grand cycle de l'eau devient l'élément le plus déterminant de toute politique d'aménagement du territoire de notre territoire régional.

602 - Biodiversité

Sur proposition d'Hervé GUYOMARD et Sylvie BOURBIGOT
au nom de la commission « Environnement, ressources et climat »

Le programme 602 relatif à la biodiversité vise trois objectifs, chaque objectif étant décliné en un nombre limité d'actions (1 action pour l'objectif 3 relatif à l'éducation à l'environnement, 6 actions pour l'objectif 2 relatif au développement des politiques territoriales de préservation de la biodiversité, et 3 actions pour l'objectif 1 portant sur le développement de la connaissance et la structuration de la gouvernance).

Le texte reprend cette structuration. Sa limitation à une seule page et des formulations très et trop générales - par exemple, quand il est écrit que « *les orientations générales en faveur de la biodiversité ont été poursuivies en 2024* » et de façon plus générale quand il est écrit, plusieurs fois, que les actions ont été poursuivies - ne permettent pas de porter une appréciation robuste des réalisations.

Par ailleurs, comme le CESER l'avait déjà souligné l'an dernier, de nombreux autres programmes du budget régional impactent la biodiversité, dans un sens positif ou négatif. Nous ajoutons que « nulle part dans le rapport, il n'[était] indiqué comment ces autres programmes [avaient] pu ou peuvent, positivement ou négativement, impacter différents compartiments de la biodiversité en Bretagne ». La même observation peut être faite pour l'année 2024. Nous pouvons donc réaffirmer le regret formulé l'an dernier quand nous soulignions que « l'absence de vision d'ensemble rend impossible toute évaluation sérieuse des impacts de l'action du Conseil régional dans le domaine de la biodiversité. Le CESER appelle depuis longtemps à une plus grande transversalité dans la prise en compte de cet enjeu et regrette de ne constater aucune évolution significative en ce sens. Ceci est d'autant plus regrettable que la prise en compte d'autres actions relevant d'autres programmes que le 602 obligerait le Conseil régional à présenter et afficher la cohérence de l'ensemble de son action en faveur de la biodiversité et à dépasser une vision qui à ce stade ne regarde que trop peu les impacts sur la biodiversité de cette action. »

Afin de renforcer la prise en compte de manière transversale de la biodiversité dans les services, le CESER propose de déployer la fresque de la biodiversité au même titre que celle du climat au sein de la collectivité. Il note en outre la trop faible intégration de la biodiversité dans la perspective d'adaptation au changement climatique.

Quand le document présente des chiffres, ceux-ci relèvent d'une logique de nombre de projets réalisés qui témoignent, dans les deux cas illustrés (nombre de démarches Trame verte et bleue soutenues dans les territoires, et déploiement du Pass classes nature) d'une réalisation (ou presque), dès 2024, des objectifs 2025, dont on peut se féliciter, avec forte croissance en 2024 relativement à 2023. Il aurait été intéressant d'accompagner ces chiffres par quelques explications de la croissance en 2024 relativement à 2023, et par une appréciation plus qualitative en termes d'impacts attendus sur la biodiversité. En d'autres termes, il conviendrait d'accompagner ces indicateurs de réalisation par des indicateurs d'impacts. Le CESER reconnaît facilement la difficulté d'élaboration de tels indicateurs d'impacts. Cette difficulté ne doit pas être utilisée pour ne pas progresser dans cette appréciation des impacts, par exemple via l'explication des mécanismes vertueux que les actions contribuent à mettre en place ou à renforcer. Par ailleurs, qu'en est-il des autres actions que les deux mises en exergue par ces données chiffrées, pour lesquelles la présentation reste très / trop générale. Ainsi, à titre d'illustration, le CESER aurait aimé que les priorités de la feuille de route 2024-2027 de l'Agence bretonne de la biodiversité soient présentées et commentées, notamment au regard des enjeux principaux posés par la protection de la biodiversité en Bretagne et l'amélioration de son état. De même, pour ce qui est de la Stratégie régionale de la biodiversité, dont les travaux ont été lancés en 2024, il aurait été utile que le document détaille dans quelle mesure et comment cette stratégie analysera la pertinence de la structuration actuelle du programme 602.

Le CESER rappelle la faiblesse du budget 602 dans le budget régional (le programme 602 représentait en 2024 16 % des dépenses de la mission 6). Il note le taux de réalisation de 90 % en fonctionnement en 2024, et de 75 % en investissement en nette augmentation par rapport à 2023 (14 %).

603 - Energie et ressources

Sur le volet « Energie »

Sur proposition de Sandra COUGARD et Cécile MAISONNEUVE
au nom de la commission « Environnement, ressources et climat »

Le CESER salue la volonté renouvelée du Conseil régional d'accélérer la transition énergétique et climatique en s'appuyant sur les trois axes majeurs que sont la sobriété, la recherche de l'autonomie énergétique via le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique. Il note la recherche de cohérence entre les actions menées et les objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Néanmoins, peu d'éléments traitent de la sobriété dans ce programme et plus largement dans l'ensemble du RADD, alors même que le GIEC en démontre l'efficacité et le faible coût.

Sur la gouvernance énergétique, la mobilisation collective reste un préalable à la planification régionale. Le CESER encourage la poursuite de la dynamique collective engagée avec les conférences régionales, tout en veillant à une meilleure articulation entre les acteurs.

Sur la rénovation énergétique, le CESER note le déploiement du Service public de la rénovation énergétique de l'habitat sur l'ensemble du territoire via 42 guichets uniques, ainsi que l'étude de préfiguration d'un organisme régional de tiers financement. Le CESER souligne l'importance de garantir un accompagnement de qualité pour tous les ménages, y compris les plus modestes. Pour autant, la réduction à venir des engagements et des crédits de paiement sur le soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé, et plus particulièrement l'animation du réseau et la communication, interroge quant à la pérennité de la dynamique engagée et risque d'avoir un impact sur la maîtrise des consommations énergétiques et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Le CESER soutient la création d'un organisme régional de tiers financement, à condition qu'il soit accessible et bien articulé avec les dispositifs existants.

Sur les énergies renouvelables, le CESER recommande de renforcer la planification territoriale et la concertation locale, afin de favoriser l'acceptabilité des projets. Il alerte également sur la nécessité de sécuriser les calendriers de déploiement. Des freins ont été identifiés, notamment des retards dans les travaux liés aux énergies renouvelables dans les lycées, et des incertitudes sur la mobilisation des crédits du Plan de prévention des risques technologiques, expliquant un taux de réalisation en investissement relativement faible (36,6 %).

Sur les moyens financiers, le CESER note les écarts entre les crédits affectés et réalisés, en particulier en investissement. Il recommande une meilleure anticipation des contraintes opérationnelles et une évaluation régulière des dispositifs pour en améliorer l'efficacité. Le CESER s'étonne de la répétition de ce scénario et du niveau de consommation des crédits de paiement encore trop faible en investissement, déjà constaté l'an dernier.

En conclusion, le CESER réaffirme son soutien aux orientations stratégiques du Conseil régional, tout en appelant à une vigilance accrue sur la mise en œuvre concrète des politiques publiques, leur territorialisation, et leur évaluation.

Sur le volet « ressources »

Sur proposition de Marie-Pascale DELEUME et Marie-Christine LE GAL
au nom de la commission « Développement économique et innovation »

Le CESER note que la Région, qui joue un rôle essentiel d'animation régionale pour arriver aux objectifs du zéro déchet en 2040, a remis en avant la priorité à la réduction des déchets à la source ainsi que le réemploi, en lien avec les éco-organismes. Elle a d'ailleurs contribué financièrement à quelques projets de réemploi associés à des déchetteries sur le territoire. C'est dans ce cadre qu'elle anime la Conférence régionale des ressources, pour mettre en relation les acteurs et faciliter les coopérations, qui ne doivent pas être anecdotiques mais avoir un effet d'entraînement des filières et de soutien aux initiatives de structuration de filières pour le réemploi, notamment dans le bâtiment et les activités économiques qui représentent 80% des déchets bretons. Ainsi la Fédération régionale du Bâtiment qui soutient activement la réduction des déchets et la structuration d'une filière de réemploi fait souvent appel à la mobilisation conjointe des acteurs publics et privés. Par exemple, elle incite les peintres à gérer leurs déchets avec l'opération REKUPO, tout comme la revalorisation de menuiseries PVC par l'association VALOUEST qui retrouve de l'intérêt près des acteurs afin de ne plus les enfouir. C'est une logique de responsabilité environnementale, d'innovation économique locale et de valorisation des compétences.

Le CESER apprécie que le Conseil régional ait enfin démarré une prospective à 20-30 ans sur la place et l'évolution des volumes de déchets à traiter par les incinérateurs et avec valorisation énergétique, dans un contexte de forte réduction des déchets à venir (notamment par la diminution des déchets organiques dont le tri est devenu obligatoire début 2024 et par les politiques de réemploi). Pour cela, elle anime un groupe de travail avec les parties prenantes, en incitant à la coopération entre les territoires. Le CESER encourage ces coopérations, que ce soit à des fins de mutualisation ou d'harmonisation. Il souhaite être informé de l'avancée de cette étude : ses conclusions pourront-elles alimenter la prochaine modification du SRADDET ? Dans cette réflexion, il faudra aussi tenir compte des risques de retour en arrière (comme cela s'observe par exemple actuellement sur la distribution de prospectus dans certains territoires).

Le CESER note aussi que la Région mène avec l'ADEME des campagnes contre le gaspillage alimentaire, le CESER aurait aimé avoir les détails de ces campagnes et s'il y a des indicateurs de réussite ou des sondages.

Cependant, il n'y a pas d'information sur les évolutions des volumes de déchets dans sa politique d'achats responsables : pourrait-il y avoir un indicateur de prise en compte des modes d'emballage et sur-emballage, notamment des plastiques, avec des objectifs de réduction pour les fournisseurs que ce soit pour l'alimentaire, les matériaux et autres.

7 - Mobilités

701 - Transports collectifs

Sur proposition de Frédéric ÉTÈVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER, une fois de plus, ne peut que saluer les choix politiques du Conseil régional en matière de mobilités, qui s'inscrivent à la fois dans une logique de dessertes équilibrées du territoire ainsi que dans celle de la nécessaire transition écologique.

Concernant la création de Bretagne Mobilités, et comme il l'a déjà exprimé², le CESER considère que ce syndicat SRU devra être le principal outil de définition, à la fois de la politique, mais aussi des services et des moyens alloués aux ambitions du SERM breton, déclinés bassin de mobilité par bassin de mobilité. Comme le souligne fort justement ce RADD 2024, Bretagne Mobilités doit être avant tout un instrument de coopérations territoriales, ce que le CESER partage très fortement. C'est pour lui la condition *sine qua non* pour rendre plus efficiente et plus efficace l'offre de TER BreizhGo en réponse aux besoins de la population en Bretagne.

Concernant les indicateurs, il prend acte de l'excellent taux de réalisation de l'offre TER qui contribue de fait au fort dynamisme de la fréquentation et *in fine* des recettes générées. Cela montre à l'évidence que les bretonnes et bretons apprécient l'offre BreizhGo, singulièrement celle ferroviaire. Le choix de renforcer cette offre paraît incontournable compte tenu notamment des situations de suroccupations de certains trains constatés depuis plusieurs années et d'une demande toujours croissante (+50% de voyageuses et voyageurs depuis 5 ans). Pour le CESER, cette politique contribue effectivement à la transition écologique dans une région où les transports demeurent un des principaux facteurs d'émission de gaz à effet de serre (un tiers environ de l'empreinte carbone totale). L'achat de 6 nouvelles rames Regio 2N est en ce sens un choix à saluer. À cet égard, il aurait apprécié connaître le calendrier de déploiement de ces nouveaux matériels ainsi que leur principale affectation.

Aussi, il prend acte des projets structurants menés pour apporter de la lisibilité à l'offre tous modes confondus et faciliter l'usage de BreizhGo. Il aurait apprécié avoir dans ce RADD des éléments tangibles permettant d'en apprécier la portée, outre les évolutions engagées avec la « boutique en ligne ». Il s'agit là d'une demande récurrente du CESER.

Enfin, le CESER note que le RADD 2024 ne fait plus référence aux actions engagées à la faveur du co-voiturage. Est-ce un oubli ou alors aucune action n'a été menée en ce sens en 2024 ? Comme [il le relevait l'an passé](#), il apprécierait la mise en place d'indicateurs permettant de mesurer l'efficience du recours à cette solution contributrice à la désaturation des axes routiers, singulièrement autour des métropoles bretonnes mais aussi dans des territoires non desservis pour des modes de transports collectifs « lourds », et *in fine*, à l'amélioration de qualité de l'air, véritable enjeu de santé publique.

702 - Infrastructures de mobilités

Sur proposition de Thierry CHAMBON et Frédéric ÉTÈVE
au nom de la Commission « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER constate avec satisfaction que les autorisations ont été globalement à la hauteur des budgets alloués avec des taux d'affectation de plus de 95% en fonctionnement et de près de 94% en investissement. Ces affectations préparent l'avenir par l'inscription et le lancement d'opérations qui serviront et développeront à terme les services rendus aux utilisateurs des infrastructures de mobilités bretonnes et en premier lieu ceux des transports collectifs décarbonés.

Mais à l'instar de l'année passée, le CESER ne peut qu'être surpris face à des taux de réalisation assez en décalage par rapport aux ambitions initiales : 124 K€ réalisés sur les 240 K€ prévus en fonctionnement, soit guère plus de 50 % de réalisation, et 39,3 M€ pour les investissements sur les 58 M€ initialement prévus soit à peine plus des deux tiers. Le Conseil régional met en avant, légitimement, les retards dans la signature du Contrat de plan Etat-Région et les difficultés budgétaires liées au contexte de dissolution de l'Assemblée nationale qui ont retardé la bonne exécution des conventionnements et des appels de fonds sur l'exercice 2024. Mais dans un contexte de tensions très fortes sur les capacités financières des collectivités en général, et de la Région Bretagne en particulier, le CESER

² [Avis-du-CESER-sur-le-dossier-Relever-le-defi-des-mobilites-session-2024.09.30.pdf](#)
[Contribution au débat national sur le financement des mobilités - CESER Bretagne](#)

s'inquiète des conséquences que pourraient avoir ces décalages de mobilisations des moyens prévus sur un exercice annuel, et qui, faute de mise en œuvre, impactent nécessairement les exercices suivants. Il redoute en particulier que certains investissements doivent être, dans le cas le moins péjorant, décalés et, dans le cas le plus défavorable, abandonnés, et des conséquences que cela pourrait avoir *in fine* pour les usagers·ères.

Le CESER restera donc particulièrement attentif dans les prochains exercices, à la bonne exécution des projets d'investissements, prévus notamment dans le cadre du CPER, en délai et en consistance.

703 - Aéroports

Sur proposition de Danielle CHARLES LE BIHAN et Cathy VALLÉE
au nom de la Commission « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER prend acte des actions engagées par le Conseil régional dans le cadre du programme 703, qui couvre les quatre aéroports bretons relevant de sa compétence (Brest, Rennes, Dinard et Quimper). Il salue à nouveau la volonté de structurer une stratégie aéroportuaire cohérente, intégrant les enjeux de transition écologique, de coopération territoriale et de viabilité économique.

Parmi les points positifs, le CESER souligne :

- la finalisation ou l'avancement des plans de composition générale des aéroports, essentiels pour leur planification à long terme ;
- l'accompagnement à la transition énergétique avec l'électrification des équipements et le soutien à la biodiversité (partenariat avec Aérobiodiversité) ;
- le lancement de la procédure de renouvellement des concessions (Rennes et Dinard) et la sécurisation du modèle de Quimper suite à la liquidation d'ADC.

Toutefois, le trafic de passagers reste inférieur aux niveaux d'avant crise sur les plateformes bretonnes, alors que de nombreux aéroports nationaux les ont retrouvés. Le CESER s'interroge sur la robustesse du positionnement commercial de ces aéroports et la capacité des stratégies actuelles à enclencher un redressement pérenne, en lien avec les besoins du territoire.

A cet égard, les taux de réalisation des investissements (39,2%) demeurent faibles. Le CESER aurait souhaité disposer des éléments permettant d'expliquer les obstacles rencontrés (calendriers, procédures, portages locaux) et à renforcer les capacités d'ingénierie.

En conclusion, le CESER soutient l'objectif d'une gouvernance rationalisée et territorialisée des plateformes aéroportuaires, dans une logique de coopération et d'adaptation aux nouveaux enjeux de durabilité. Il recommande que le Conseil régional affirme davantage la cohérence entre les politiques de transport, de transition écologique, d'aménagement du territoire et d'attractivité économique, en tenant compte des évolutions des besoins des usagers et des limites environnementales.

8 – Actions européennes et internationales, fonds européens

Sur proposition de Yannick MORIN
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

801 - Actions européennes et internationales

L'année 2024 a été une période de transition avec une refonte des aides concernant les coopérations et la mobilité des jeunes à l'international. Le CESER suivra avec attention la perception de ces changements par les bénéficiaires, et si des ajustements sont nécessaires pour maximiser leur efficacité.

Le CESER relève avec intérêt que les célébrations et partenariats, notamment avec les pays celtes et le Japon, ont enrichi et renforcé des échanges existants. Il serait intéressant pour le CESER de mesurer l'impact concret de ces relations sur les échanges culturels et économiques.

Par ailleurs, le CESER observe que malgré un contexte géopolitique complexe, la Bretagne a soutenu de nombreux projets de solidarité, et s'en réjouit. Une analyse des défis rencontrés et des succès obtenus pourrait offrir des leçons précieuses pour l'avenir.

Le CESER enregistre avec satisfaction les efforts réalisés pour promouvoir la mobilité internationale et la conscience européenne chez les jeunes.

Enfin, il souligne la contribution de ces actions à de nombreux Objectifs de développement durable.

802 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

803 - Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

804 - Programme FEADER 2014-2020

806 - Programme FEAMP 2014-2020

807 - Programme FEAMPA 2021-2027

808 - Assistance technique

Concernant les programmes opérationnels de la période 2014-2020, le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional de Bretagne a réussi à clôturer efficacement les financements FEDER-FSE et FEAMP, tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles, ce qui témoigne d'une gestion efficace.

Le CESER apprécie la présentation du détail de la programmation des derniers projets sur le volet Relance du FEDER-FSE+ (enveloppe REACT-EU), montrant que près de 75% des projets financés concernent la recherche-innovation et la transition énergétique.

Concernant le FEADER 2014-2022, le CESER note avec satisfaction que le programme a bien progressé vers la clôture de sa programmation, avec un taux d'engagement très élevé de 100,44%, démontrant là aussi une gestion efficace et une optimisation des fonds disponibles.

Le CESER observe que la dynamique de paiements a été maintenue en 2024, ce qui est crucial pour anticiper la clôture financière prévue pour fin 2025. Le CESER se félicite que la Bretagne reste l'une des régions leaders en France en termes de paiement des aides, un indicateur positif de sa gestion des fonds européens.

Concernant le programme FEDER-FSE+ 2021-2027, au regard de l'état d'avancement et l'exécution des fonds, le CESER note avec satisfaction une accélération notable des paiements et une programmation qui se situe au-dessus des moyennes européennes. Le CESER observe une gestion efficace et proactive, surtout en ce qui concerne les projets liés à la recherche, l'innovation des PME, et les initiatives en matière d'énergie, de climat et de biodiversité.

Comme pour la période précédente, le CESER remarque que la Bretagne est à nouveau positionnée pour répondre aux exigences communautaires de performance et de qualité, notamment grâce à l'accélération des paiements et à la préparation de la revue à mi-parcours.

Concernant le FEAMPA 2021-2027, le CESER note que les taux de réalisation des crédits de paiement à la fin de 2024 sont inférieurs aux prévisions, ce qu'il peut regretter mais aussi comprendre au regard du calendrier de démarrage des paiements et à la concentration des activités sur une période de huit mois. Le CESER observe cependant avec satisfaction que l'année 2024 a vu une augmentation significative de la programmation, passant de 19 dossiers fin 2023 à 170 dossiers.

De manière générale, le CESER note que le Conseil régional a réussi à atteindre ses objectifs pour la clôture des programmes 2014-2020 tout en lançant la nouvelle programmation, démontrant une capacité à gérer simultanément plusieurs cycles de financement.

Les efforts de communication se sont poursuivis et ont été intensifiés grâce aux campagnes médiatiques et aux améliorations du site web, ayant pour objectif de mieux informer le public et les porteurs de projets.

Le CESER regrette que la présentation de la contribution des programmes européens aux Objectifs de développement durable ne soit pas un peu plus précise et reste au niveau des principes horizontaux portés par l'UE. Il aurait par exemple apprécié que les priorités et objectifs des programmes bretons concourant de manière directe aux ODD soient présentés.

Concernant la territorialisation, les cartes réalisées par le Conseil régional démontrent une répartition de l'utilisation des fonds européens sur tout le territoire breton, ce que le CESER salue. Il s'interroge cependant sur l'impact de la suppression, dans la programmation 2021-2027, des enveloppes territoriales du FEDER dédiées aux pays (qui avaient été mises en œuvre lors de la période 2014-2020).

9 - Ressources et accompagnement des politiques

901 - Conditions de travail et compétences

Sur proposition de Philippe LAME, Rapporteur général en charge du budget

Le CESER souligne la diversité des interventions effectués en matière de communication interne pour assurer la cohésion et les liens entre les agents.

Il relève aussi le rôle non négligeable joué par la mobilité interne dans le pourvoi des postes disponibles, et ce même sur des métiers de spécialité.

Il apprécie enfin les efforts déployés dans les domaines de l'action sociale, de l'hygiène et de la sécurité.

902 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de Philippe LAME, Rapporteur général en charge du budget

Comme suite aux fortes tensions inflationnistes enregistrées, le CESER relève la hausse sensible de la masse salariale qui a augmenté de +5,7% en 2024, notamment sous l'effet de diverses mesures d'ordre réglementaire ainsi que par l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Il apprécie par ailleurs, au-delà de la volonté affichée de maîtriser la masse salariale et de travailler sur la trajectoire des effectifs, les efforts d'adaptation effectués pour mieux prendre en compte les contraintes de l'environnement (primes pour soutenir le pouvoir d'achat, modalités de recrutement et fidélisation du personnel). Il souligne la volonté du Conseil régional de proposer à ses agents une politique sociale équitable, universelle et souple.

904 – Fonds d'intervention régional

Sur proposition de Philippe LAME, Rapporteur général en charge du budget

Le CESER relève que le Fonds d'intervention régional a permis en 2024 l'accompagnement d'un plus grand nombre de projets, et ce principalement dans les domaines de l'animation et de la vie locale ainsi que dans le sport.

Le CESER remarque par ailleurs que les enveloppes destinées à soutenir des projets d'investissements et l'accompagnement social à la formation sont peu utilisées, ce qui l'amène à s'interroger sur les raisons motivant cet état de fait (nombre et finalité des projets soumis – degré de sélectivité...).

905 - Information et promotion

Sur proposition de Philippe LAME, Rapporteur général en charge du budget

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre ses actions de communication visant à la faire mieux connaître du citoyen et à lui apporter une meilleure visibilité. Il relève le bon accueil réservé par les habitant·es au Magazine B distribué à l'ensemble des foyers de la Bretagne et qui permet de présenter les grands enjeux du territoire.

Il souligne par ailleurs l'attention portée par la collectivité à l'adaptation de son offre digitale pour mieux coller aux besoins des usagers (refonte de sites).

Il apprécie enfin le soutien et la participation de la Région à la tenue de divers évènements et salons (SPACE, FEB, salons IDEO...) ainsi que l'accompagnement de divers évènements ou courses nautiques, et ce en cohérence avec sa recherche de visibilité.

906 - Patrimoine et logistique

Sur proposition de Gérard HURÉ et Dominique PIRIO
au nom de la Commission « Dynamiques territoriales et mobilités »

Comme il l'avait déjà exprimé dans [son avis sur le RADD 2023](#), le CESER salue la poursuite des actions engagées par le Conseil régional notamment quant au renouvellement de son parc de véhicules particuliers et utilitaires par l'achat de véhicules hybrides et électriques, de scooters électriques et de vélos à assistance électrique, à l'effort de dématérialisation des documents administratifs et la baisse des dépenses liées à la reprographie, et à l'achat de mobilier reconditionné tel que réalisé pour l'aménagement du tribunal de Pontivy.

Le CESER regrette toutefois la faiblesse du taux de réalisation en investissement, même si elle a son explication, peut-être qu'une politique immobilière plus volontariste aurait permis de l'améliorer et d'agir sur le bon état de fonctionnement du patrimoine bâti.

907 - Systèmes d'information

Sur proposition de Philippe LAME, Rapporteur général en charge du budget

Tout comme l'an dernier, le CESER marque son étonnement devant l'absence de mention de la problématique de cybersécurité. Au vu de l'importante que celle-ci revêt, de la recrudescence des attaques cyber (notamment contre des collectivités territoriales) et des conséquences pouvant en découler, le CESER juge cette absence quelque peu regrettable.

908 - Ressources et expertises

Sur proposition de Philippe LAME, Rapporteur général en charge du budget

Le CESER apprécie les actions menées par la Région pour améliorer la qualité de l'offre de services publics régionaux.

Il félicite la Région pour la qualité du pilotage de sa politique d'achats et la mise en œuvre du SPASER qui s'est notamment traduit par la création d'une centrale d'achats régionale avec les 4 Départements.

Le CESER salue enfin les efforts déployés pour diffuser les pratiques de contrôle, renforcer la culture du pilotage et de l'évaluation des politiques publiques ainsi que le niveau d'expertise juridique et financier des équipes, corollaire indispensable.

909 - Service de la dette

Sur proposition de Philippe LAME, Rapporteur général en charge du budget

Le CESER souligne la qualité de gestion de sa dette et trésorerie par la Région. Il salue son professionnalisme, relève sa bonne capacité d'adaptation et sa réactivité qui lui ont permis, dans un environnement contraignant et incertain, d'obtenir des résultats globalement très satisfaisants dans les domaines considérés.

910 - Mouvements financiers divers

Sur proposition de Philippe LAME, Rapporteur général en charge du budget

Le CESER constate l'augmentation sensible (+6%) du volume de factures traitées qui a atteint le chiffre de 26 310. Il relève surtout la baisse sensible du délai de mandatement qui est inférieur à 19 jours et se situe en deçà de l'objectif cible, à savoir 20 jours.

Rapport transversal Langues de Bretagne

1. Sur la transmission des langues de Bretagne

Sur proposition de Manuel DE LIMA
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le plan de réappropriation des langues de Bretagne, adopté par la Région en décembre 2023, fondé sur une analyse actualisée de la situation sociolinguistique du territoire vise prioritairement, dans le cadre des compétences et des moyens de la collectivité, à enrayer la baisse du nombre de locuteurs·trices et à créer les conditions d'une reconquête de leur statut de langues d'usage social courant au sein de la société bretonne. Ce plan est assorti de prévisions de financement ambitieuses pour la période 2024-2027, avec pour objectif de disposer en 2027 de 12,98 M€ au total sur le programme 301 contre 11,33 M€ en 2024, soit une progression prévisionnelle de +14,6 %.

Annexé au Rapport d'activité de développement durable, le Rapport transversal Langues de Bretagne s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan de réappropriation. Il comprend deux volets, l'un consacré au breton, l'autre au gallo, structurant l'action de la Région selon deux grands axes, identiques pour les deux langues : d'une part, le renforcement de leur transmission par l'enseignement et la formation, et d'autre part, le développement de leur présence dans la vie quotidienne.

Au vu des indicateurs présentés dans le rapport, le CESER observe que le nombre d'élèves bilingues formé·es en Bretagne a enfin atteint la barre des 20 000, objectif initialement fixé pour l'année 2020, mais la progression en 2024 (+1,6%) a été l'une des plus faibles des vingt dernières années. Le réseau d'écoles bilingues continue de s'étendre et ses effectifs progressent dans le public (6 nouveaux sites ouverts en maternelle) mais à un rythme moins élevé qu'entre 2015 et 2022 (10 ouvertures par an en primaire). Parmi les facteurs pouvant contribuer à cette tendance, sont soulignés la faiblesse du développement ainsi qu'un manque d'anticipation des besoins en compétences et en personnel dans les filières publique et catholique. Dans ce contexte, l'objectif de 30 000 élèves bilingues à l'horizon 2027, rappelé dans le rapport, paraît difficile à atteindre.

Le réseau Diwan et l'enseignement bilingue privé catholique apparaissent en difficulté dans le rapport. Afin de répondre à une situation financière fragilisée du réseau Diwan, une aide exceptionnelle de 200 K€ s'est ajoutée aux aides régionales déjà versées en 2024 (1,4 M€). Quant à la filière catholique bilingue, elle a perdu des élèves à la rentrée 2024, pour la 4^{ème} année consécutive. La baisse s'expliquerait en grande partie par la dynamique décroissante de développement de la filière, notamment par l'ouvertures de sites, qui n'a pas été poursuivie. Le CESER s'interroge sur la nature de ces difficultés. Ne sont-elles que conjoncturelles ?

Dans le second degré, la baisse des effectifs pour l'option langue bretonne à la rentrée 2024 (-23%) est une conséquence de la diminution de la dotation complémentaire breton aux lycées publics et privés, financée par les programmes 107 et 108. Depuis 2019 et la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat, elle impacte en particulier l'enseignement optionnel des langues régionales.

Comme il l'a déjà souligné précédemment, le CESER observe que les leviers principaux de réussite des objectifs fixés en matière de transmission dépendent au premier chef des politiques éducatives décidées au niveau national. Le présent rapport en fournit un autre exemple patent constatant que le déploiement de l'enseignement de la langue bretonne dans le premier degré, prévu dans la convention spécifique 2022-2027, n'est toujours pas mis en œuvre par l'Éducation nationale.

Le CESER relève également que le recrutement des enseignant·es indispensables pour assurer les cours de langue bretonne n'est pas prévu par les autorités académiques en 2024-2025. La Région n'a par ailleurs pas connaissance d'un recensement des éventuelles compétences en langue bretonne des enseignant·es monolingues, qui permettrait de disposer d'un vivier complémentaire permettant d'assurer certaines heures d'enseignement dans des classes monolingues.

Un point positif à l'actif de la Région : les activités en langue bretonne, affectées en 2020 par la crise sanitaire, ont repris progressivement leur croissance avec le soutien du dispositif Karta.

Autre point positif, à l'actif de l'enseignement supérieur : le rapport note une nette progression des étudiant·es inscrits en licence qui suivent l'option langue bretonne (369), l'université de Rennes 2 dépassant à elle seule l'objectif fixé pour la Bretagne en 2027 (200).

Le CESER prend également note de la dynamique encourageante observée dans l'enseignement de la langue bretonne auprès des publics adultes, notamment avec une progression du nombre d'adultes apprenant la langue bretonne (+5%), des stagiaires suivant une formation intensive destinée à favoriser l'insertion professionnelle (+5,3%) ou des bénéficiaires de dispositifs de formation professionnelle (Desk, Pevarlamm).

Pour le gallo, le CESER note l'évolution positive depuis 2017 du nombre d'élèves du 1er degré, tous réseaux confondus, bénéficiant du dispositif « 15 minutes de gallo par jour » (1 400 en 2023-2024, +10,7 % par rapport à l'année précédente).

À l'inverse, dans le second degré, le CESER considère particulièrement inquiétante la chute des effectifs de l'option langue gallèse malgré la dotation complémentaire gallo versée par la Région aux lycées publics et privés (175 € par élève). Constatée depuis 2020, cette chute s'explique par le poids infime de l'option pour le baccalauréat (1 %) depuis la dernière réforme.

Au vu de ces résultats, le CESER constate que les langues de Bretagne partagent, malgré le soutien accru de la Région, les difficultés de toutes les langues minoritaires ou optionnelles dans l'enseignement et la formation. Sans inflexion à venir des politiques académique et nationale, il s'interroge sur la mobilisation de la Région pour le développement d'une dynamique d'évolution positive, en particulier pour le gallo.

2. Sur la présence des langues

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Une nouvelle étude sociolinguistique approfondie conduite par le Région a montré une perte importante des locuteurs en langue bretonne et démontre que sortir le breton et le gallo de la zone de grand danger implique des objectifs de plus en plus ambitieux. Le Plan de réappropriation des langues adopté en décembre 2023 dont le but est d'enrayer à terme la baisse du nombre de locuteurs montre ici sa grande nécessité. Les affectations consolidées (programme 301 Langues de Bretagne et autres programmes) en faveur de la langue bretonne montrent une progression de 4,5 % par rapport à 2023 ; elle n'atteint cependant pas la somme de 10,28 M€ programmée dans le plan pour l'année 2024.

Le graphique présenté en introduction permet d'apprécier clairement la progression des affectations financières sur 5 ans. Le CESER souligne la bonne lisibilité des tableaux proposés pour chaque action avec la définition du soutien de la Région, des partenariats, du phasage et des structures concernées en reprenant le schéma du Plan de réappropriation des langues. Le document décliné en sous-rubriques bien définies est facile à lire, ce que le CESER apprécie. Ainsi, les indicateurs montrant la progression sur 3 à 5 ans permettent de se rendre compte, à la première lecture, de l'état de progression du programme ; les explications fournies sont claires et aident à la compréhension.

Alors que sont indiqués les volumes annuels de contenus télévisuels en langue bretonne sur France 3 et Brezhoweb, le CESER aurait aimé profiter d'un même tableau en ce qui concerne ICI Breizh Izel dont les contenus baissent d'année en année.

S'agissant de l'action en faveur de la présence du gallo dans la vie quotidienne, le Conseil régional rappelle que 2024 est la première année de mise en place du Plan de réappropriation pour la langue gallèse votée en 2023. La même présentation que pour la langue bretonne entraîne des remarques similaires de satisfaction sur la facilité de lecture du document. Le CESER note l'importance de la campagne de communication sur la langue gallèse.

Rapport transversal Jeunesse

1. Observations générales

Sur proposition d'Arnaud BONNET et Annie GUILLERME
au nom de la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

En 2017, la loi égalité et citoyenneté a confié aux Régions une responsabilité de cheffe de file en matière de politique jeunesse et de coordination de l'information jeunesse ainsi qu'une mission d'animation d'un dialogue structuré jeunesse en région. Le Conseil régional de Bretagne qui, depuis 2010, a fait de la jeunesse une priorité en s'adressant aux jeunes de 13 à 29 ans, s'est saisi de cette nouvelle opportunité en s'engageant avec l'Etat (DRAJES) dans l'élaboration et la mise en œuvre partenariale du Plan breton de mobilisation pour les jeunes 2020-2025 (PBMJ). L'installation en 2018 d'une Conférence Jeunesse, réunissant notamment les collectivités, l'État et les jeunes, a permis de co-construire le Plan breton de mobilisation pour les jeunes à partir, d'une part, d'un diagnostic partagé intégrant la parole des jeunes qui a été recueillie par le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) ; d'autre part, de la structuration d'une gouvernance commune. Approuvé par la Conférence Jeunesse en 2020, ce Plan breton vise à développer une approche intégrée et coordonnée de l'action publique en faveur de la jeunesse en Bretagne par un dialogue permanent avec tous les acteurs territoriaux concernés.

Ce Plan pour les jeunes, qui arrive à échéance en 2025, est décliné en 12 chantiers thématiques dans le rapport transversal jeunesse du RADD. Ce dernier doit permettre aux partenaires du Plan de mieux appréhender l'action régionale en faveur des jeunes et de contribuer à la meilleure coordination de l'action publique dédiée aux jeunes. Le CESER apprécie donc le tableau de synthèse qui permet d'avoir une vue générale des montants attribués en 2024 pour chacun des chantiers avec un montant agrégé en investissement de 156 982 742 € et de 94 535 550 € en fonctionnement.

Le CESER de Bretagne salue en particulier le développement en 2024 de deux actions importantes mises en place pour améliorer la connaissance partagée des jeunes en Bretagne : d'une part les webinaires « Cafés Coop Jeunesse » afin de favoriser l'interconnaissance des acteurs et actrices de jeunesse en Bretagne ; d'autre part, l'Observatoire breton des jeunes qui a été construit par la Région en lien avec ses partenaires (INSEE, CAF et ARS Bretagne) et dont les données sont territorialisées jusqu'aux niveaux intercommunal et communal.

Les premiers éléments d'évaluation du « Plan breton de mobilisation pour les jeunes 2020-2025 » seront présentés à ses parties-prenantes lors de la prochaine Conférence jeunesse du 2 juillet 2025. Nul doute que cette journée, organisée par le Conseil régional et la DRAJES Bretagne, sera un temps très précieux pour toutes les participantes et participants dont le CESER de Bretagne, très attentif à l'avenir de la Bretagne pour les jeunes et avec les jeunes. Cette rencontre offrira certainement des enseignements en faveur de la poursuite de la dynamique partenariale du Plan breton de mobilisation pour les jeunes. Le CESER encourage fortement le Conseil régional à poursuivre et amplifier cette dynamique régionale en jouant son rôle de chef de file et d'ensembler, pour mobiliser l'ensemble de ses partenaires - dont les jeunes eux-mêmes - à partir d'une approche intégrée des politiques jeunesse en Bretagne.

2. Observations sur les chantiers thématiques

Sur proposition d'Arnaud BONNET, Annie GUILLERME,
Elisabeth MAIGNAN, Sylvère QUILLEROU,
Madeleine LOUARN, Isabelle SUDRE, Claudine PERRON
au nom de la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

- Chantier 3 « Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils ont besoin »

À la suite de la délégation de compétences de l'information jeunesse de l'État à la Région, le CESER salue la démarche forte engagée par le Conseil régional en lien avec ses partenaires qui vise à clarifier et à structurer les réseaux d'informations pour permettre aux jeunes de trouver celles dont ils ont besoin sans se perdre dans une multitude de dispositifs et d'interlocuteurs.

Obtenir dans le temps court une information fiable auprès de la bonne source, notamment grâce à une meilleure visibilité numérique, sachant qu'Internet est le premier outil d'information des jeunes, augmente leur autonomie et leur pouvoir d'agir, sans « faire à leur place ».

Le CESER comprend et approuve la priorité que s'est donnée le Conseil régional de structurer les réseaux d'informations au service de tous les jeunes en Bretagne, sachant qu'au quatrième trimestre 2024, la part des jeunes de 15 à 29 ans qui n'était ni en emploi ni en formation s'établissait à 12,8 %, soit une hausse de 0,5 points par rapport à 2023, représentant environ 80 000 jeunes. A l'instar du Conseil régional, le CESER s'inquiète fortement des résultats de l'étude réalisée par Info Jeunes France en 2024 qui montre que 57 % des jeunes ne bénéficient pas de la totalité de leurs droits, principalement du manque d'information sur les aides (42 %) ou parce que l'aide n'a pas été proposée (37 %). Il est donc essentiel de leur permettre de trouver l'information dont ils ont besoin le plus rapidement possible, sachant que, selon le réseau Info-Jeunes, les principales demandes d'information des jeunes en Bretagne concernent la recherche d'un travail, la construction de leur parcours, l'accès aux droits et les démarches administratives.

Le CESER adhère à la méthode développée par le Conseil régional pour permettre aux jeunes de trouver la bonne information et plus largement de trouver leur place dans la société : identifier les besoins des jeunes, labelliser les structures Information Jeunesse, soutenir le Centre régional information jeunesse dans sa fonction de coordination des 59 structures composant le réseau Info Jeunes en Bretagne, faire rayonner l'information en ruralité comme par exemple sur le Kreiz Breizh (Pays Centre Ouest Bretagne) et, bien sûr, soutenir et valoriser les projets des jeunes. Pour le CESER de Bretagne, c'est bien la fonction de chef de file et d'ensembler du Conseil régional qui rend possible la construction et la vitalité d'un réseau régional d'information pour et avec les jeunes.

Le CESER relève que la fréquentation de ce dernier est en hausse de 9 % en 2024 par rapport à l'année précédente : 115 080 jeunes, dont 55 % de filles et 41 % de garçons, ont bénéficié des services du réseau Info Jeunes en Bretagne en 2024. Le CESER souligne donc l'aspect très positif de la démarche structurante et persévérente du Conseil régional pour la coordination et la construction solide de ce réseau d'information jeunesse. Cependant, il s'interroge sur les freins qui pourraient encore exister et qui pourraient être levés ainsi que sur le rôle dévolu aux 7 espaces

territoriaux de la Région dans ce réseau d'information (Brest, Cornouaille, Armor, Centre Bretagne, Marches de Bretagne, Bretagne Sud, Rennes-St-Malo-Redon).

- Chantier 4 « Permettre à tous les jeunes d'être en bonne santé »

Le CESER félicite le Conseil régional pour son action en faveur de la prévention et de la promotion de la santé des jeunes en Bretagne, avec une préoccupation forte, en 2024, sur l'enjeu de leur santé mentale dont la situation est préoccupante. Ceci va dans le sens des préconisations du [rapport du CESER « Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne – Promouvoir la santé mentale avec elles et avec eux » \(juin 2023\)](#).

Il salue l'ensemble des actions menées en faveur de la santé des jeunes en 2024 par le Conseil régional avec ses partenaires, en particulier : la lutte contre la précarité alimentaire des étudiants, la promotion de la santé et la prévention par les pairs (ex : dispositif Corres'Santé, événements régionaux...), l'extension du réseau territorial d'écoute et d'accompagnement des jeunes (ex : PAEJ), son soutien au sport scolaire et le soutien aux investissements des territoires dans les infrastructures sports-loisirs à destination des jeunes dans le cadre de son dispositif territorial « Bien vivre ».

Le bien-être est un facteur déterminant de l'épanouissement personnel. Pourtant, une proportion importante de jeunes déclare être en souffrance psychique. Ainsi, l'enquête EnCLASS indique une baisse du sentiment de bien-être chez les collégien·nes et lycéen·nes. L'étude IFOP de janvier 2024 révèle que 62 % des 18-24 ans se sentent « régulièrement seul·es » (+8 points depuis 2021). Les données régionales sont préoccupantes, chez les 13-29 ans (ORS Bretagne – oct. 2024) : 1 jeune sur 4 présente des troubles dépressifs moyens ou sévères ; 1 sur 2 chez les jeunes suivi·es par les Missions locales ; les filles sont particulièrement exposées aux violences sexistes et sexuelles. À noter qu'en Bretagne le suicide reste la première cause de mortalité chez les 15-29 ans (9 pour 100 000, contre 6 au niveau national) et que 1 420 hospitalisations pour tentative de suicide ont été relevées en 2022 (+30 % par rapport à 2017). Un des objectifs du Chantier 4 est de prévenir, repérer et soutenir les situations de mal-être des jeunes afin de garantir leur bien-être et santé mentale, conditions essentielles de leur épanouissement personnel.

En 2024, le Conseil régional a retenu plusieurs axes d'intervention en lien avec ce chantier 4 du Plan breton de mobilisation pour les jeunes.

S'agissant de la prévention et de la promotion de la santé par les pairs avec le dispositif Corres'Santé, le CESER relève que plus de 200 lycéen·nes et 32 jeunes en service civique se sont mobilisé·es en 2023-2024 sur des thématiques de santé variées : vie affective et sexuelle, égalité fille-garçon, préjugés et discriminations, soirées festives et consommation de produits psychoactifs, anxiété et estime de soi, et que 20 établissements scolaires et 6 Missions locales se sont engagés dans le dispositif Corres'Santé. Pour accompagner les établissements scolaires et structures d'insertion, la Région a versé 150 000 € aux associations Addiction France, Promotion Santé Bretagne et Liberté Couleurs. Le CESER fait le constat de l'engagement pérenne des structures au-delà de l'accompagnement initial.

En ce qui concerne l'écoute et l'accompagnement des jeunes, les Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ), structures anonymes et gratuites d'écoute pour les jeunes de 12 à 25 ans, ont accueilli 6 000 jeunes en 2024 via 14 650 entretiens (+8 % par rapport à 2023). Le CESER relève que le Conseil régional a apporté un soutien de 536 000 €, pour renforcer les 19 PAEJ. Les entretiens traitent principalement de difficultés relationnelles et sociales (51%) et de santé mentale (44 %). La coordination régionale des PAEJ est soutenue, depuis 2018, par la Région. L'augmentation de la fréquentation est due à l'ouverture de PAEJ à Vitré et Redon (2022) et Dinan et Loudéac (2023) et au développement de la démarche d'« aller vers », mais aussi probablement aux besoins croissants d'écoute et d'accompagnement des jeunes dans les territoires.

Sur la lutte contre la précarité alimentaire étudiante, la Région via le Plan de refus de la misère et de la précarité (voir avis du CESER à la présente session sur le rendu compte 2024), a apporté un soutien de 12 000 € en 2024 à

l'association Aux Goûts du jour (ateliers « Bien manger » pour 150 étudiant.e.s). L'association Coup de pouce (UBO) a également reçu 12 000 € pour son projet d'ouverture d'une 3^{ème} épicerie solidaire à Brest.

S'agissant de la promotion du sport et du bien-être physique favorables à la santé, quatre ligues régionales participent au développement du sport scolaire (USEP, UGSEL, UNSS, Sport universitaire), éduquant, ainsi, à la lutte contre la sédentarité. Pour mémoire 190 324 € d'aides ont été attribués, par la Région, à 152 associations sportives en 2024 (54 pour l'UGSEL, 98 pour l'UNSS et 13 925 € pour les compétitions sport universitaires). Enfin, le Conseil régional a attribué 2,1 M€ d'aides à l'investissement en infrastructures sport-loisirs, au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne », contribuant ainsi à réduire les inégalités territoriales de santé.

En conclusion, sur la mise en œuvre de ce chantier 4 du Plan breton de mobilisation pour les jeunesse, la santé mentale des jeunes en Bretagne apparaît comme un enjeu majeur, avec des signaux préoccupants. La mobilisation régionale est forte et diversifiée, avec un effort croissant sur l'accompagnement psychologique de proximité (PAEJ), la prévention par les pairs (Corres'Santé, ambassadeurs, étudiants relais santé), la lutte contre la précarité, le développement d'un cadre de vie sain et actif (sport, alimentation, infrastructures, mobilités...). Enfin, le Conseil régional a suscité une dynamique collective structurée qui a permis d'installer des outils pérennes et de créer un réseau d'acteurs engagés au service de la santé des jeunes, avec elles et avec eux, ce qui va dans le sens des préconisations du CESER dans le champ de la santé.

Le CESER renvoie aussi aux observations complémentaires formulées dans son avis sur le rapport transversal santé du RADD 2024.

- Chantier 5 « Garantir l'accès à un logement pour les jeunes breton·nes »

Le CESER salue la volonté du Conseil régional de structurer une politique spécifique en faveur du logement des jeunes, thématique souvent reléguée dans les politiques d'habitat généralistes. Il prend acte de la démarche partenariale engagée, du travail d'animation territoriale et de l'organisation de journées régionales de partage d'expériences, qui constituent des leviers utiles pour la mobilisation locale. Cependant, plusieurs points méritent une attention renforcée :

- un effort encore trop modeste au regard des besoins : si certaines actions pilotes sont prometteuses (colocations solidaires à Rennes-Villejean, ouverture ponctuelle d'internats aux saisonniers), les volumes restent très limités. Or, les données présentées rappellent l'ampleur du besoin, notamment chez les étudiants, alternants ou jeunes actifs précaires. Le CESER recommande une montée en puissance plus affirmée et pérenne de ces dispositifs ;
- une stratégie foncière et immobilière encore embryonnaire : le CESER regrette que le chantier n'intègre pas une réflexion plus structurée sur la mobilisation du patrimoine régional (foncier, internats, bâtiments vacants...) ni sur les leviers incitatifs à l'innovation (habitat modulaire, intergénérationnel, etc.). L'expérimentation dans deux internats est intéressante, mais reste ponctuelle ;
- un portage politique à renforcer : le CESER attire l'attention sur la nécessité de garantir un portage politique clair et transversal de ce chantier au sein du Conseil régional, en lien avec la feuille de route régionale sur le logement. Le lien entre jeunesse, formation, emploi, mobilité et logement mériterait d'être davantage articulé ;
- des moyens budgétaires à clarifier : le CESER s'interroge sur le dimensionnement financier du chantier. Les montants alloués à l'URHAJ ou aux KAPS (colocations solidaires) restent faibles au regard des ambitions. Une trajectoire pluriannuelle et lisible des crédits affectés au logement des jeunes est attendue ;
- une plateforme numérique prometteuse, mais encore virtuelle : le CESER prend acte du projet de plateforme numérique du logement des jeunes, mais souligne qu'il s'agit encore d'une intention. Il conviendra de veiller à ce que cet outil soit co-construit avec les jeunes et les acteurs de terrain, et intégré aux dispositifs existants (ex. IDEO, Action logement, CROUS...).

La compétence sur le logement ne relève pas à titre principal de la Région mais de l'État. Toutefois, lors des 3^{ème} rencontres régionales sur le logement des jeunes organisées à Rennes le 24 avril 2025, le Conseil régional a alerté sur le fait que, même si la Bretagne connaît l'un des plus faibles taux de chômage en France, la crise du logement représente, comme ailleurs, un important frein à l'emploi. Ainsi, selon les données de la Région Bretagne, sur les 153 000 intentions d'embauche en 2024, la moitié était jugée difficile par les patrons en raison de la pénurie de logements. Si tous les actifs sont touchés, les jeunes le sont particulièrement. Ils sont même quasiment exclus des territoires où les prix de l'immobilier et les loyers sont les plus chers notamment sur le littoral (le CESER publiera prochainement un rapport relatif au logement sur le littoral face aux pressions foncières). La Bretagne manque de logements sociaux et saisonniers, les foyers de jeunes travailleurs sont saturés et les jeunes peuvent parfois renoncer à faire des études en raison des prix des loyers.

Selon Solène Gaudin, Directrice du laboratoire Espaces et sociétés à l'Université de Rennes 2, citée par Ouest-France dans un article publié le 24 avril 2025 : « *le tissu associatif très diversifié en Bretagne a pris le relais de l'absence de politique publique* ». Le Conseil régional prend aussi sa place pour favoriser l'accès aux logements des jeunes : soutien aux dispositifs de colocations à projets solidaires, à l'Union régionale pour l'habitat des jeunes, à la production de logements, financement de logement étudiants, mise à disposition d'internats de lycées bretons pour les saisonniers.

Compte tenu de cette crise du logement qui pénalise fortement les jeunes en Bretagne, le CESER préconise que le Conseil régional, en tant que chef de file des politiques jeunesse, prenne l'initiative d'un grand plan régional d'urgence pour l'habitat des jeunes afin de tout mettre sur la table avec les responsables publics et les acteurs économiques et sociaux, sans oublier les jeunes eux-mêmes. L'enjeu est celui d'un accès effectif au droit au logement pour toutes et tous en Bretagne, droit humain fondamental et besoin vital dont l'État en région devrait être le premier responsable et garant. L'accès inconditionnel à l'hébergement et le droit au logement pour tous les jeunes doit devenir une réalité partout en Bretagne afin de lutter contre leur précarisation croissante, favoriser leur accès à l'autonomie et leur entrée dans la vie active, ainsi que préserver leur dignité et leur santé, c'est-à-dire leur bien-être physique, mental, social et environnemental.

- Chantier 6 « Garantir l'accès à la mobilité sous toutes ses formes »

Le CESER salue l'engagement du Conseil régional en faveur de l'amélioration de la mobilité des jeunes breton·nes, considérée à juste titre comme un facteur essentiel d'autonomie, d'émancipation, d'accès aux droits, à l'emploi, à la formation, à la vie sociale, culturelle et sportive et à la santé. Les actions déjà mises en œuvre — gratuité estivale, tarification solidaire, aides au permis de conduire — constituent une base solide pour répondre aux besoins exprimés par les jeunes. Toutefois, plusieurs axes mériteraient selon le CESER un approfondissement ou une clarification :

- inégalités territoriales peu prises en compte : le CESER observe que les mesures mises en œuvre bénéficient principalement aux jeunes déjà proches des réseaux de transport existants. Il est impératif d'élargir les solutions à destination des jeunes vivant en zones rurales ou en périphéries peu desservies, via un soutien renforcé aux plateformes de mobilité inclusive et à l'autopartage solidaire par exemple ;
- un effort encore timide sur les mobilités actives : bien que la transition écologique soit rappelée dans les intentions, peu d'actions ciblent la promotion concrète du vélo ou de la marche comme modes de déplacement du quotidien des jeunes. Le CESER recommande de renforcer le soutien aux équipements (stationnements sécurisés, vélos en prêt) et aux expérimentations locales ;
- des coopérations à stabiliser dans le temps : la diversité des acteurs mobilisés (autorités organisatrices de la mobilité, associations, intercommunalités...) est un point fort. Le CESER suggère de pérenniser ces partenariats dans le cadre d'une gouvernance structurée du chantier, incluant les jeunes eux-mêmes, pour consolider les dynamiques locales.

Le Conseil régional a proposé un bouquet de solutions en 2024 pour favoriser la mobilité des jeunes : des tarifs attractifs pour les jeunes de moins de 26 ans en TER, en cars et sur les bateaux, le développement d'une application

numérique pour obtenir son billet de car, calculer son itinéraire et le co-voiturage, les dons de 19 voitures et 13 scooters à des structures associatives pour accompagner les jeunes vers l'emploi, l'aide aux permis de conduire... Le CESER s'interroge sur la possibilité d'avoir une vue d'ensemble des financements qui concourent à faciliter la mobilité des jeunes en Bretagne intégrant ceux de l'Etat, des Départements et des autres collectivités, des entreprises et autres acteurs de leurs mobilités quotidiennes... Cette vision d'ensemble favoriserait une approche régionale et territoriale intégrée des freins à ces mobilités et des leviers à actionner de manière coordonnée dans et entre les différents territoires de vie des jeunes.

- Chantier 7 « Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes »

Le CESER approuve et félicite le Conseil régional pour la pertinence et la diversité des initiatives artistiques et culturelles mises en œuvre à travers ce plan transversal pour la jeunesse. En contractualisant dans la durée sur les propositions de pactes et de compagnonnages artistiques, en soutenant les jeunes plasticiens et en formant à l'image à travers les apprentis au cinéma et les passeurs d'images, en favorisant l'appropriation du patrimoine par les lycéens, le Conseil régional répond à une véritable attente des jeunes. En attestent les chiffres de participation en augmentation. Si le « Pass Culture » est loin d'être le succès escompté, ces actions du Conseil régional pour la jeunesse, réalisées en 2024, méritent d'être poursuivies et étendues.

- Chantier 8 « Permettre aux jeunes de s'engager »

Comme le Conseil régional, le CESER est très attentif à la valorisation de la dynamique associative dans les territoires (il publiera un rapport sur le sujet début 2026, sur saisine du Conseil régional). Cette vitalité associative favorise l'engagement bénévole des jeunes dans la vie collective à différents niveaux et sous différentes formes de projets individuels ou collectifs, sur le terrain. Permettre aux jeunes de s'engager et valoriser les compétences acquises hors parcours scolaire, c'est répondre à des besoins vitaux d'appartenance, d'estime et d'accomplissement de soi, d'autonomisation ; c'est les encourager à se sentir devenir citoyenne et citoyen en agissant avec autrui au sein d'un collectif.

Aussi le CESER de Bretagne se réjouit de tous les projets menés par et avec les jeunes du Conseil régional des jeunes de Bretagne au sein de ses commissions Climat, Santé, Egalité, Culture... Il salue l'accueil et l'organisation par le Conseil régional du 14^{ème} Congrès de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) à Saint-Brieuc en 2024 où se sont retrouvés 1 000 enfants, jeunes, élus et professionnel·les de toute la France y compris des territoires ultra-marins. Ces derniers ont pu débattre et choisir ensemble 16 propositions pour imaginer demain et dessiner les contours d'un avenir enviable en matière de santé, d'environnement, de droits et de vivre ensemble. Le CESER souligne aussi tout l'intérêt de la plate-forme « Jeunes en projet » qui est une boîte à outils pour donner vie aux projets des jeunes et les valoriser.

Le CESER se réjouit également du soutien du Conseil régional aux démarches participatives liées au patrimoine dont le dispositif Chantiers jeunes et le projet inédit sur la découverte de la navigation et de la Préhistoire avec la construction, par les jeunes, de pirogues ou bateaux du style néolithique. Il en va de même pour les bourses d'engagement des jeunes et les actions visant à renforcer leur conscience européenne.

Le soutien à la formation de jeunes bénévoles dans le cadre du dispositif FDVA 1, au fonctionnement des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire qui ont l'expérience et qui suivent au quotidien l'évolution des jeunes filles et garçons d'aujourd'hui au niveau individuel et collectif, sont les piliers qui permettent également la formation des professionnels de l'animation jeunesse et l'organisation d'évènements fédérateurs dont ont besoin les jeunes et les adultes qui les informent et les accompagnent.

A partir de l'expérience du Conseil régional sur ces différentes actions avec les jeunes, le CESER suggère d'engager une réflexion régionale sur les freins et les leviers aux engagements et projets des jeunes. Cette analyse pourrait notamment éclairer les responsables des collectivités locales qui sont au cœur de la dynamique des territoires afin

de développer des projets là où s'engagent les jeunes, en particulier dans les territoires ruraux et hors temps scolaire. N'est-il pas important que les jeunes filles et garçons puissent s'engager et être accompagnés dans les territoires où ils vivent : quartiers, bourgs, villes et villages... ? N'en sont-ils pas aussi les actrices, acteurs et élu·es de demain ?

- Chantier 10 « Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes »

L'urgence climatique nous concerne toutes et tous. Les résultats du baromètre DJEPVA 2024 sur l'état d'esprit et l'engagement des jeunes met en lumière leur intérêt croissant à s'engager dans les structures et associations dans le domaine de l'environnement. Un Service civique écologique a été lancé au mois d'avril 2024 qui devrait permettre à 50 000 jeunes, au niveau national, de s'engager concrètement dans la transition écologique d'ici 2027.

Le CESER se félicite du choix du Conseil régional de renforcer le lien à la mer des enfants et des jeunes : pêches et activités maritimes, tourisme littoral, biodiversité marine ou course au large... la mer et le lien terre-mer sont inscrits dans l'histoire, le récit et l'environnement de la Bretagne. Aussi, le CESER salue le soutien au développement des classes de mer notamment pour des jeunes filles et garçons vivant dans les quartiers prioritaires des politiques de la Ville ou en zone rurale isolée très peu dense qui ont bénéficié à 2 450 jeunes. Ces classes de mer, comme les classes nature et biodiversité et les autres actions d'éducation à l'environnement sensibilisent les enfants et les jeunes aux enjeux de sa préservation et leur donne accès à tous les bienfaits d'une reconnexion avec la nature, y compris en termes de santé physique et mentale. Dans ce domaine, les réseaux associatifs de l'éducation populaire et de l'environnement sont fortement mobilisés aux côtés des jeunes.

- Chantier 11 « Garantir l'égalité femmes-hommes »

Le CESER de Bretagne apprécie que le Conseil régional, dans son action visant à garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, cible ses actions en dialoguant avec les jeunes et en tenant compte du contexte actuel bien décrit dans le dernier rapport 2025 du Haut conseil à l'égalité sur l'état du sexisme en France. Ce rapport montre que l'éducation à l'égalité est jugée prioritaire pour la majorité des Français·es, puisque 9 sur 10 soutiennent l'instauration de cours d'éducation à la vie affective et sexuelle, mesure qui apparaît la plus efficace pour prévenir et lutter contre le sexisme. Ceci est d'autant plus important que le Haut conseil à l'égalité, dans ce rapport, s'alarme de l'aggravation des idées sexistes et machistes notamment chez les jeunes hommes et d'une hausse importante, chez les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans, du sentiment d'insécurité.

Aussi le soutien du Conseil régional à des actions de sensibilisation aux inégalités de sexe et de genre, à la sexualité ainsi que celles visant à prévenir les violences sexistes et sexuelles en direction des publics jeunes, dont le public étudiant, sont nécessaires. Renvoyant à son [vœu de décembre 2022 « Pour l'élimination des discriminations et des violences sexistes et sexuelles contre les femmes en Bretagne et ailleurs dans le monde »](#), le CESER redit qu'il s'agit là d'un problème de société où les familles, les services de l'État dont celui de l'Éducation nationale et de l'ARS Bretagne, sont particulièrement concernés. Le CESER souligne ici encore que, dans ce domaine, le recours aux réseaux associatifs est primordial : Planning familial, Centres d'informations pour les droits des femmes et des familles, Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale, association Liberté couleurs, etc. Toutefois, comme le CESER s'en est fortement inquiété dans son [vœu de mars 2025 « Soutenir la vie associative en Bretagne : une urgence politique, sociale et économique »](#), les soutiens financiers aux associations ont été drastiquement diminués, fragilisant fortement leurs actions, y compris dans le champ de l'égalité femme-homme.

Alors que les travaux d'évaluation du Plan breton de mobilisation pour les jeunes s'achèvent et que s'ouvre le temps de son renouvellement, le CESER suggère d'intégrer dans ce chantier sur l'égalité femmes-hommes un volet spécifiquement dédié à l'enjeu de l'accès aux droits et du non-recours des jeunes qui pourrait s'intituler : garantir l'égalité femmes-hommes et lutter contre le non-recours aux droits des jeunes filles et garçons.

- Chantier 12 « Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes en milieu rural et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville »

Le CESER salue l'attention portée par le Conseil régional aux inégalités d'accès aux droits et aux services rencontrées par les jeunes dans les territoires ruraux comme dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La volonté de territorialiser l'action régionale et de croiser les compétences sectorielles dans une logique de péréquation est pertinente et conforme aux principes d'égalité des droits.

Le CESER partage l'idée d'un « effet territoire » sur les conditions de vie des jeunes vivant dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux où ils sont plus exposés à la précarité, voire à la pauvreté et à l'isolement. Même si l'organisation territoriale de la ruralité en Bretagne comporte des spécificités, notamment son maillage par un réseau dense de villes moyennes, pour de nombreux jeunes ruraux, les freins à la mobilité sont un enjeu central, ceux-ci réduisant l'horizon des possibles, l'égalité des droits et des chances et l'accès à l'autonomie dans de nombreux domaines³ (formation, emploi, loisirs, santé...). Aussi le CESER apprécie l'implication du Conseil régional pour et avec les jeunes en adaptant ses aides régionales selon la carte de capacités des territoires, ainsi que par la signature des contrats de ville.

Le CESER constate ici encore que les réseaux associatifs font partie des acteurs mobilisés dont ceux de l'éducation populaire, des Missions locales, des associations étudiantes, etc. aux côtés des CAF, des services de l'État et des collectivités. « L'effet territoire » devient positif et bénéfique dans les parcours de vie des jeunes et pour la société, quand les filles et garçons, les jeunes femmes et les jeunes hommes, s'engagent dans des projets collectifs ancrés à leur quartier de ville ou à leur commune rurale (ex : service civique, vie associative, collectifs, tiers lieux, etc. Cf. chantier 8 du Plan breton de mobilisation pour les jeunesse).

Le CESER appelle toutefois à la vigilance sur les éléments suivants :

- un traitement encore trop homogène des jeunesse de ces territoires : le CESER souligne que les jeunes en quartiers prioritaires et en milieu rural partagent certaines fragilités (mobilité, orientation, isolement), mais relèvent aussi de réalités très différenciées. Une approche véritablement différenciée devrait permettre d'affiner les réponses aux besoins spécifiques de chaque type de territoire ;
- une visibilité encore faible pour les jeunes concerné·es : les dispositifs mobilisés sont nombreux, mais leur lisibilité pour les publics visés reste limitée. Le CESER recommande un travail de simplification, de médiation et de co-construction avec les jeunes, en lien avec les acteurs de terrain ;
- une articulation à renforcer avec les collectivités locales : le CESER observe que l'action du Conseil régional gagnerait à s'ancrer plus fortement dans les dynamiques locales, notamment via les contrats de ville, les stratégies des Départements en matière de jeunesse et les projets des intercommunalités rurales. Le chantier gagnerait à formaliser ces coopérations pour une meilleure articulation et coordination de l'action publique au bénéfice des jeunes dans tous les territoires en Bretagne ;
- des données à territorialiser davantage : pour piloter finement l'action publique, le CESER encourage la production et l'exploitation d'indicateurs territorialisés sur les conditions de vie, d'accès aux services et d'insertion des jeunes, en lien avec l'Observatoire breton des jeunesse.

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

³ Voir notamment l'enquête menée par les associations Destin Commun, Bouge ton coq, Insiste et Rura, en partenariat avec Ouest-France et France Culture, « Paroles de campagne. Réalités et imaginaires de la ruralité française », résultats publiés dans Ouest-France, 10 juin 2025, p5

Concernant le chantier « Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel », le CESER souligne l'engagement de la Région dans le soutien aux Missions locales marqué en 2024 par la rénovation du partenariat via la construction d'une Convention cadre de partenariat pour 2025-2027. Le CESER, qui s'était dit inquiet l'an dernier des impacts possibles de la loi « Pour un plein emploi » sur le suivi des jeunes par les Missions locales, restera attentif aux effets qui se verront plus concrètement en 2025, année de mise en œuvre pleine et entière de cette loi.

Sur le chantier « Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunes breton·nes », le CESER tient à souligner l'engagement du Conseil régional dans les politiques destinées à soutenir le bâti, les ingénieries de formation et innovations pédagogiques ainsi que les aides individuelles aux lycéen·nes, apprenti·es, étudiant·es et jeunes en insertion professionnelle. S'agissant du bâti (réovation, adaptation des locaux, équipements...), les engagements de la Région permettent, tant au niveau des lycées, des CFA que des établissements d'enseignement supérieur, d'améliorer la qualité et les conditions d'étude des jeunes. Le CESER espère que, malgré la situation budgétaire incertaine, ces engagements pourront perdurer. Concernant les ingénieries de formation ou dispositifs de formation professionnelle de la Région, à savoir la gamme PRÉPA (Projet, Avenir jeunes, Clés) et les actions territoriales PRÉPA et QUALIF, le CESER note que globalement moins de jeunes ont été concernés en 2024, sauf en ce qui concerne les Actions territoriales. Le CESER relève positivement le soutien aux projets éducatifs et pédagogiques innovants, et notamment aux actions engagées dans le cadre du budget participatif des lycéen·nes sur la thématique des enjeux climatiques. S'agissant des aides et accompagnement, si le CESER est satisfait globalement de la politique menée par le Conseil régional particulièrement en termes de soutien financier (aides diverses, bourses) ainsi que de la feuille de route Persévérance des jeunes en formation 2023-2027 pour améliorer la lutte contre le décrochage scolaire, il continue de regretter cependant de ne disposer d'aucune donnée chiffrée sur ce sujet.

« Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils·elles ont besoin », tant en formation initiale qu'en formation continue, par la connaissance des formations existantes, des établissements, des filières et métiers est essentielle. Le CESER soutient les actions réalisées dans ce domaine : l'enrichissement de la plateforme IDÉO, le développement des espaces IDÉO de proximité avec des actions locales d'information sur les métiers et les formations. Il participe à la Commission « orientation tout de long de la vie » du CREFOP qui travaille notamment sur ces sujets.

Face aux difficultés croissantes des jeunes en matière de santé, d'accès au logement, de mobilité, qui relèvent de questions essentielles pour accéder à une formation et la suivre dans de bonnes conditions, ainsi que pour s'insérer dans la vie professionnelle, le CESER tient à souligner les actions mises en œuvre et/ou soutenues par la Région pour « Permettre à tous-toutes les jeunes d'être en bonne santé », leur « garantir l'accès à un logement... », « ...l'accès à la mobilité sous toutes ses formes ». Cela passe notamment par le soutien de la Région à des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire des étudiant·es, le soutien au financement de nouveaux logements pour les étudiants via le CPER, l'expérimentation du logement des travailleur·euses saisonnier·es dans des internats des lycées, l'abondement du FAJ et l'aide au permis de conduire. S'agissant de l'expérimentation sur le logement des saisonniers, si le CESER note avec satisfaction que cela a bénéficié à plus de travailleur·euses – dont une majorité de jeunes – en 2024, il regrette cependant que seulement deux lycées soient concernés et il souhaiterait, comme il le dit par ailleurs dans son avis sur le Rendu compte 2024 du Plan de Refus de la misère et de la précarité, que cette expérimentation soit étendue.

Rapport transversal Santé

Sur proposition d'Elisabeth MAIGNAN et Sylvère QUILLEROU
au nom de la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

1. Observations générales

Afin d'œuvrer pour une Bretagne en bonne santé, dans le cadre de son rapport annuel d'activité et de développement durable (RADD) 2024, le Conseil régional, qui dispose de compétences l'autorisant à intervenir en faveur de la santé en Bretagne (développement sanitaire, promotion de la santé et autres compétences...), s'est mobilisé, avec ses partenaires, pour soutenir une politique pragmatique de santé.

La Bretagne est caractérisée par une surmortalité liée aux pathologies cancéreuses, aux maladies cardiovasculaires, ainsi qu'à une dégradation de la santé mentale. La qualité de l'environnement constitue également un facteur aggravant, en particulier l'exposition au radon, gaz radioactif présent dans les sous-sols granitiques, qui serait responsable, selon une étude de l'InVS (Institut de veille sanitaire), de 20% des cancers du poumon.

Par ailleurs, d'importantes inégalités territoriales, dans l'accès aux soins de santé, se creusent principalement en zone rurale, en périphérie des grandes agglomérations, ainsi que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Alors que sa nouvelle feuille de route santé est en cours d'élaboration, ce rapport transversal du Conseil régional a pour objectif de présenter tous les leviers mobilisés en 2024 pour agir sur l'ensemble des déterminants de santé, dans le but d'œuvrer pour une Bretagne en bonne santé.

Le rapport transversal s'articule autour de cinq objectifs :

- former les futur.e.s professionnel.le.s de santé ;
- agir sur les déterminants environnementaux de la santé ;
- contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale, de promotion et de prévention de la santé (PPS) ;
- favoriser une offre de soins équitable sur tous les territoires bretons ;
- faire de la Bretagne une région engagée en matière d'innovation en santé.

Le CESER soutient pleinement l'action transversale du Conseil régional en faveur de la santé de la population en Bretagne, dans un contexte budgétaire contraint, il l'invite à poursuivre ses engagements dynamiques et transversaux en cours, en portant une attention particulière à la jeunesse et aux territoires plus fragiles.

La santé est à la fois un droit humain fondamental, une condition essentielle et une conséquence directe d'un développement régional durable.

2. Observations sur les objectifs thématiques

- Levier 1 : Former les futur·es professionnel·les de santé breton·nes

Depuis 2014, à la demande du Conseil régional, le GREF Bretagne (Groupement d'intérêt public – réseau emploi formation) mène une enquête annuelle, financée par la Région sur l'insertion des diplômé·es d'État formé·es dans les instituts sanitaires et sociaux bretons. Cette enquête a pour but de produire des données conjoncturelles et factuelles sur l'insertion professionnelle. En 2024, le GREF a réalisé une synthèse des résultats de six années d'enquête, couvrant les cohortes de 2017 à 2022. Ces données permettent d'ajuster les politiques publiques de formation aux besoins des territoires, notamment via le CREFOP, et d'alimenter la construction du schéma régional

des formations du secteur sanitaire et social, aujourd’hui intégré à la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) 2023-2027.

Le CESER observe que 13 000 places en formations sanitaires et sociales ont été ouvertes, pour un budget 2024 consacré à ces formations de 58,7 M€. Le Conseil régional fait le constat d’un vieillissement accéléré de la population bretonne, en partie en raison de son attractivité résidentielle, ce qui implique une adaptation de l’offre de formation pour répondre aux besoins croissants en matière de soins à domicile et en établissement. En Bretagne, la population des personnes âgées de plus de 65 ans a augmenté de 98 763 personnes entre 2014 et 2020 (sources : DREES, FINESS, Insee, Recensement 2020).

Le CESER constate avec grand intérêt la réaction du Conseil régional face à la baisse de candidatures sur le travail social, en finançant, à hauteur de 58,7 M€, des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sage-femmes et de travail social, en accordant des aides financières aux postulants, notamment.

- Agir sur les déterminants environnementaux de la santé

Le levier 2 du rapport met l’accent sur l’importance des déterminants environnementaux de la santé, soulignant le rôle crucial de l’environnement dans le bien-être et la santé des individus.

Le CESER souligne l’importance de la coordination de l’action publique en faveur de la santé-environnement, à l’intersection de multiples enjeux de santé et de qualité de vie, piliers essentiels du développement durable. Ces enjeux sont multidimensionnels et nécessitent une approche transversale intégrant les facteurs sanitaires, sociaux, environnementaux dans les territoires.

Le quatrième Plan régional santé environnement (PRSE4) a été adopté en 2023. Ce plan, qui s’appuie sur l’approche globale One Health (Une santé) est le fruit d’une collaboration entre l’Agence régionale de santé, la Préfecture de région et la Région Bretagne, et vise à intégrer les enjeux de santé environnementale dans les politiques publiques.

Le CESER rejoint l’engagement du Conseil régional, sur les priorités suivantes :

- développer l’interconnaissance des acteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l’environnement ;
- préserver la ressource en eau ;
- améliorer la qualité du milieu littoral ;
- améliorer la prise en compte de la santé environnement par les EPCI bretons ;
- améliorer la prise en compte de la santé environnement dans l’aménagement du territoire, l’urbanisme et les mobilités ;
- impliquer les acteurs du système de santé environnement.

[Le rapport du CESER « Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions ! » \(Octobre 2020\)](#) a montré que l’environnement est un déterminant majeur de la santé humaine par la qualité des milieux : air, eau, sols et leur biodiversité. Ces ressources vitales pour la santé humaine, lorsqu’elles sont altérées, peuvent être à l’origine de nuisances —zoonoses, pollutions..., mettant en évidence la nécessité de considérer « One Health » dans une approche globale des enjeux de santé.

Le CESER note que la qualité de l’eau et de l’air est une préoccupation constante du Conseil régional, qui apporte son soutien au programme d’action de reconquête de la qualité des eaux, portée par les collectivités locales, ainsi qu’à Air Breizh disposant de 15 stations de mesures et d’une cinquantaine d’analyseurs automatiques... fournissant des données sur les polluants à effet sanitaire, dans l’air ambiant.

Par ailleurs, le CESER note avec intérêt l’action de la Région sur l’adaptation climatique. A cet effet, elle a voté en novembre 2019, sa feuille de route régionale d’Adaptation au changement climatique, Breizh Hin (Breizh Climat).

- Levier 3 : Prévention et promotion de la santé

Ce troisième levier est au cœur de la politique de santé, avec son public prioritaire : les jeunes. Le CESER prend acte de la transmission d'un tableau de bord santé des jeunes réalisé par l'Observatoire régional de la santé Bretagne (ORSB) avec le soutien de la Région Bretagne. La tranche d'âge de 13 à 29 ans, qui a été retenue, compte 633 000 jeunes. Elle verra leur nombre augmenter de 49 000 en 2050 !

La santé mentale des jeunes, dans le cadre de l'élaboration de sa nouvelle feuille de route santé, devient un des enjeux majeurs pour la Région. Le CESER se félicite de la prise en compte, par le Conseil régional, du rapport adopté en 2023, intitulé [« Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne. Promouvoir la santé mentale avec elles et avec eux ».](#) A noter que les jeunes des Zones de revitalisation rurale présentent en moyenne plus de problèmes de santé mentale (suicide) et de nutrition (insuffisance pondérale ou obésité).

Le bilan des actions régionales souligne l'importance de l'éducation par les pairs, par le renforcement du dispositif de prévention Corres' Santé. Plus de 200 lycéen·nes et 32 jeunes en service civique, se sont investis dans des sujets prégnants : vie affective et sexuelle, égalité filles-garçons, préjugé et discrimination, soirées festives et consommation de produits psychoactifs, anxiété et estime de soi.

Sont aussi promues par la Région des dispositifs de prévention des conduites à risque en milieux festif, opérée par le Collectif Orange Bleue, soutenu à hauteur de 15 K€ par la Région.

L'encouragement des dynamiques éducatives de la santé par les pairs, c'est-à-dire des jeunes par les jeunes, a été finalisé en 2024, par le Conseil régional des jeunes, sur la question des infections sexuellement transmissibles et sur l'écriture d'un plaidoyer en faveur d'un arrêt menstruel pour les jeunes filles. A noter, la réalisation d'un prototype de jeu de société « Sexpérience » concernant la contraception, l'orientation sexuelle et la vie sexuelle, le genre, le consentement.

Avec l'appui du dispositif Karta Bretagne, dans ses axes « Santé et qualité de vie » et « Égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations », des actions de prévention et de promotion de la santé ont été mises en œuvre dans les lycées, soutenues par un apport financier de 220 K€ de la Région, ce que le CESER salue. La Région, intervient également dans la promotion de la lutte contre les violences sexistes et conjugales, l'accès aux droits sexuels et à l'égalité femme-homme. À cet égard, un engagement régional a été contracté pour les années 2022 à 2024 avec l'État et la Fédération régionale des Centres d'information des droits des femmes et des familles et les quatre CIDFF départementaux.

- Levier 4 : Accès à la santé

Ce quatrième levier aborde la question cruciale de l'accès à la santé en Bretagne, mettant en lumière les défis persistants et les efforts nécessaires pour améliorer la situation. Le CESER approuve la poursuite soutenue de la prise en compte, par la Région, de la préoccupation des Breton·nes sur l'accès aux soins de santé, principalement dans les territoires déficitaires en offre de soins, rencontrés notamment dans le Kreiz Breizh et les Quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le Conseil régional reconnaît l'importance d'améliorer l'accès aux soins, en particulier dans les territoires déficitaires. Les délais de rendez-vous allongés sont un indicateur objectif de l'accessibilité et de l'adéquation entre l'offre et la demande de soins. Le CESER alerte à nouveau sur la croissance des inégalités territoriales en santé, illustrée par la régulation croissante de la gestion des services d'urgence, qui témoigne d'une regrettable banalisation de la pénurie de l'offre de soins. A ce contexte s'ajoute une pénurie de personnel soignant. Les établissements de santé éprouvent en effet des difficultés à recruter et à conserver des professionnels, ce qui affecte la qualité et la permanence des soins.

Devant cette situation risquant de devenir de plus en plus critique au fil des années, le CESER apprécie le soutien remarquable à l'installation et la coordination des professionnel·les de santé dans les territoires fragiles. Cinq projets ont par exemple été accompagnés financièrement (520 K€) en 2024 par la Région : quatre créations ou extensions de maisons de santé pluridisciplinaires, une création de centre de santé. Par ailleurs le dispositif Boos'Terr Santé a accompagné le démarrage de quatre centres de santé.

En conclusion, le rapport met en lumière l'importance d'une action coordonnée et proactive, menée par la Région pour améliorer l'accès à la santé en Bretagne, en tenant compte des inégalités territoriales et des spécificités des populations, tout en renforçant les structures de soins et de prévention.

S'agissant du réseau territorial des 19 Points accueil-écoute jeunes (15-26 ans) (PAEJ), le CESER considère qu'ils constituent, aux côtés des Maisons des adolescent·es et autres acteurs de santé, un maillon essentiel parmi les acteurs de première ligne en santé mentale des jeunes avec le développement des démarches d'« aller vers ». La forte croissance des jeunes accueillis, passant de 4 500 en 2022 à 6 000 en 2024, est bien le « reflet d'une dégradation des situations rencontrées par les jeunes en Bretagne ». Cela confirme le besoin d'écoute et d'accompagnement psychologique croissant des jeunes et la pertinence de l'action des PAEJ en Bretagne, dont certains sont fortement fragilisés actuellement et à l'heure où on assiste à une situation de plus en plus critique de l'offre de soins psychiatrique en Bretagne, notamment en pédopsychiatrie.

Le CESER confirme ses inquiétudes, exprimées de longue date, sur l'évolution de la répartition territoriale des médecins généralistes et spécialistes et de la permanence des soins pour l'égal accès de toutes et tous à des soins de qualité partout en Bretagne. Il suggère que, dans le prochain rapport transversal santé 2025, soit ajoutée la carte de l'offre médicale et de son évolution démographique en Bretagne, afin de mieux visualiser les inégalités territoriales de santé en Bretagne.

Enfin l'accès à la santé passe aussi, pour les personnes malades, par l'accès aux médicaments dont ils ont besoin. Le CESER exprime donc une vive inquiétude sur les ruptures d'approvisionnement en médicaments lorsqu'ils sont irremplaçables pour la santé des patients. Il invite le Conseil régional à porter cette préoccupation sur la pénurie d'offres de certains médicaments non remplaçables en Bretagne auprès des instances de gouvernance en santé dans lesquelles il siège, en particulier au conseil d'administration de l'ARS Bretagne.

- Levier 5 : Recherche et innovation en santé

Le levier 5 du rapport met l'accent sur l'importance de la recherche et de l'innovation en santé dans la stratégie régionale. Le Conseil régional fait de l'innovation en santé l'un des cinq Domaines d'innovation stratégiques de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation, intégrant l'économie de la santé et du bien-être. Le CESER soutient pleinement cette démarche, y compris dans la promotion de la santé et de la prévention.

Face au vieillissement rapide de la population, la Région s'engage dans la structuration et le développement de la Silver Économie, en s'appuyant sur le Gérontopôle de Bretagne « Kozh Ensemble ». La Région, dans le cadre de sa Stratégie régionale de recherche et d'innovation place l'économie de la santé et du bien-être au cœur de son développement scientifique, en lien avec l'objectif d'améliorer la qualité de vie. La Région y a investi 4,4 M€ pour soutenir les projets de recherche. Elle participe à la consolidation du réseau Biogenouest, à la poursuite des projets structurants du CPER ainsi qu'au suivi de la convention cadre Région Bretagne-INSERM.

Rapport transversal Mer

Sur proposition d'Anne MENGUY et David RIOU
Au nom de la commission « Environnement, ressources et climat »

Comme l'année passée, le CESER apprécie la présentation de ce rapport transversal, qui illustre à quel point les enjeux maritimes et littoraux irriguent l'ensemble des politiques régionales. Ce rapport témoigne de l'ambition de la Bretagne de devenir une grande région maritime européenne, motrice et actrice face aux changements globaux.

Sur la forme de ce rapport, le CESER ne note pas cette année de grandes évolutions. Il réitère donc ses observations exprimées l'année passée : s'il salue des efforts en termes de lisibilité, de clarté et de transparence, le CESER note que les rapports d'activités de certains chantiers sont essentiellement descriptifs, et ne mettent que trop peu en avant les éventuels actions et projets entrepris par le Conseil régional. Il reste parfois difficile de distinguer dans ce rapport ce qui relève d'informations et de données de contexte, de ce qui relève à proprement parler de l'action régionale pour l'année 2024. Les présentations par chantier demeurent également assez inégales. Une marge de progression demeure donc pour que ce rapport d'analyse devienne un véritable rendu compte de l'action régionale.

Sur le fond, le CESER s'interroge sur la relative faiblesse du rendu compte des actions menées en faveur de la transition écologique de certaines filières maritimes : ce sujet n'apparaît pas dans le chantier 2 relatif aux ports, ni dans le chantier 9 relatif au nautisme.

Il s'étonne, par ailleurs, du nombre limité de mention au travail de la Conférence régionale mer et littoral (CRML) dans ce rapport d'activité. Pourtant, certaines actualités, comme celles liées au document stratégique de façade, aux énergies marines renouvelables et à la pêche y ont fait l'objet de travaux importants cette année. Le CESER renvoie à son avis sur la Mission d'information et d'évaluation sur la CRML, à cette même session.

Parmi les actions phares du Conseil régional en 2024, le CESER salue notamment la mise en service du parc éolien de Saint-Brieuc, le soutien aux filières pêche et nautisme, le financement du « Pass classes de mer » pour les jeunes et son effet de rééquilibrage des disparités sociales, économiques et territoriales, ainsi que l'accompagnement de multiples projets qui contribuent aux transitions environnementales et sociales dans chacune des trois priorités de la Politique régionale pour la mer et le littoral. Il a pu se prononcer durant l'année 2024 sur deux nouveaux documents stratégiques : [la Feuille de route halieutique bretonne](#) et les [Orientations pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte](#).

Comme pour l'avis sur le Rapport transversal Mer 2023, le CESER propose quelques éléments d'analyse chantier par chantier :

Concernant le 1^{er} et le 3^{ème} chantier, le CESER note l'ouverture en 2024 du fonds de co-investissement Breizh-Up pêche. Comme l'indiquait le CESER dans son [avis de juin 2024](#), cette initiative, qui va dans le sens des préconisations de [son étude sur les industries navales](#) (mars 2023), doit répondre à des besoins urgents de la filière et contribuer à soutenir sa durabilité et sa compétitivité. Sa mise en œuvre soulève cependant plusieurs interrogations concernant notamment les destinataires de ce fonds, les critères de prise de participation et de conditionnalité associés. Le CESER aimerait disposer de davantage d'informations sur ces différents points, il note qu' « *aucune participation n'a été réalisée au dernier trimestre 2024* ».

Le CESER rappelle dans le cadre du chantier 4 l'importance du développement des énergies marines renouvelables, pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi pour la diversification et l'innovation dans les industries maritimes et la création de croissance et d'emplois durables en Bretagne.

Le CESER insiste sur l'importance de la prise en compte des spécificités des territoires littoraux en matière d'aménagement face au changement climatique et de gestion des risques (notamment de submersion marine et d'érosion) et appuie la mobilisation des collectivités sur ce sujet, dont il est fait état dans le chantier 10, « *S'adapter aux effets du changement climatique sur le trait de côte* ». Il souhaite aussi que la biodiversité soit réellement prise en compte.

Concernant le chantier 12, le CESER s'étonne qu'il soit, à nouveau, fait mention cette année de la piste d'un chantier commun entre la CRML et l'Assemblée bretonne de l'eau : quand est-ce que cette perspective sera réellement engagée et dans quel calendrier ? Ce lien entre les deux instances apparaît essentiel pour le CESER. Le CESER appuie, dans son avis sur la Mission d'information et d'évaluation de la CRML, sur la nécessité de donner des moyens à la hauteur de ses ambitions à cette instance.

Concernant le chantier 19, le CESER soutient l'accompagnement des actions de promotion de l'emploi et de la formation maritimes réalisées par les différents intervenants. Les lycées professionnels maritimes en représentent un pilier majeur. Le CESER s'étonne de ne toujours pas voir d'amélioration des bâtiments d'accueil notamment celui du Lycée maritime d'Etel, chantier repoussé depuis 2018 avec une dégradation qui s'aggrave de plus en plus malgré la vocation croissante de ces lycées.

Le CESER sera attentif à l'adoption prochaine de la feuille de route sur les formations maritimes. Il se tient à disposition pour y contribuer, et souligne par ailleurs l'existence d'une étude qu'il a réalisé à ce sujet en 2015, [« La formation aux métiers de la mer pour conformer la Bretagne comme grande région maritime »](#).

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Rapport d'activité et de développement durable (RADD) 2024 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Ronan LE NEZET

Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis du CESER sur le RADD, les contraintes budgétaires imposées par l'État aux collectivités s'inscrivent dans la durée, et la recherche de 40 milliards d'économies sur le budget 2026, suscite les inquiétudes de la société civile organisée. Cela n'est pas neutre sur les possibilités de travail de la collectivité et de ses partenaires dans la vie ancrée en territoire.

Cette stratégie de l'état repose sur quatre leviers principaux : la dépense publique, les collectivités, la protection sociale et les recettes fiscales. La CGT, pose la question comment faire du développement durable, avec de telles contraintes budgétaires, imposées par le sommet de l'état, et faire société ? L'économie sociale et solidaire et le milieu associatif semblent les plus affectés par ces contraintes.

Pour les salariés et citoyens luttant pour une vie digne, la fin du mois sera toujours prioritaire à la fin du monde. Le développement et l'installation dans la durée de pan entier de la population en Bretagne, dans les précarités, puisque celles-ci ne sont pas singulières, mais se cumulent, dans des galères quotidiennes, telles que l'accès à un logement, à un emploi, à des services de soins de santé de proximité, la mobilité ou les services publics.

C'est à mettre en miroir avec cette politique de l'offre, qui assure aux grandes entreprises des aides publiques constantes depuis des années sans contreparties. La facilité est garantie avec ce zèle si prompte aux affinités des classes sociales dirigeantes, on ne prête qu'aux riches ... Les efforts devant être demandés aux collectivités, aux contribuables ou aux services publics en général avec un impact non négligeable sur les TPE et PME.

La volonté de suppressions de certaines instances de dialogue, dont les CESER, n'est pas le fruit du hasard, c'est l'expression du manque de considération de la société civile, du dialogue social, et finalement de considérer la démocratie comme un coût.

Alors que le monde de l'entreprise exhorte le pouvoir politique à poursuivre la politique de l'offre tout en imposant des reculs sociaux de masse comme les enjeux de protection sociale, les retraites, La CGT a présenté en mai dernier ses propositions pour répondre à l'urgence sociale, face aux 300 PSE, et près de 300 000 emplois menacés ou supprimés. Les secteurs les plus impactés par les suppressions d'emploi sont la métallurgie, le commerce, le secteur public et associatif, les banques et assurances, la chimie, l'agroalimentaire.

Nous connaissons tous autour de nous un travailleur concerné par une perte d'emploi, Il n'y a pas pire violence sociale que le chômage. Ces plans de licenciements entraînent des impacts sociaux profonds, des difficultés financières jusqu'à la perte de logement, fragilisant le tissu social dans de nombreux territoires. Non le patriotisme ce n'est pas l'exil fiscal, ce n'est pas non plus les délocalisations, car les productions exportées reviendront manufacturées dans notre pays, alourdissant encore plus le bilan carbone de la délocalisation. La guerre des prix a un coût : plus de carbone et plus de dumping social, la facture se fait au détriment de la souveraineté de notre pays.

En juillet 2023, la Cour des comptes estime à 260,4 milliards d'euros le soutien financier total aux entreprises. Aucun contrôle ni mécanisme coercitif n'empêche ces pratiques qui affaiblissent notre tissu industriel et nos emplois.

La CGT partage l'avis du CESER sur l'intégration du Plan de refus de la misère et de la précarité, ainsi que le rapport transversal sur la biodiversité dans le RADD, l'équation plus d'aides publiques au marché sans contreparties ne fait pas baisser la précarité.



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le rapport d'activité et de développement durable de la Région Bretagne présente le mérite de décrire par mission et par programme les actions menées par le Conseil régional. Il répond aussi à l'obligation de production d'un bilan social présentant les ressources humaines et le fonctionnement de l'institution régionale, d'un bilan des émissions des gaz à effet de serre et d'un rapport sur l'égalité femmes-hommes, illustrant les engagements de la collectivité dans ce domaine.

Le rapport livre une bonne lisibilité des moyens mis en œuvre par la collectivité régionale pour déployer les politiques publiques. Les fiches présentées par programme permettent, sur un sujet précis, de mesurer l'engagement de l'institution en termes budgétaire et en termes d'action. Cependant, l'impact des moyens mobilisés sur le développement régional n'est pas mesuré. Une évaluation quantitative et qualitative des résultats obtenus favoriserait la mesure de l'efficience des actions et des moyens engagés et de connaître la portée des politiques dans leurs dimensions sociales, économiques ou territoriales. Une telle démarche permettrait d'apprécier l'intérêt d'affectation de ressources publiques sur chaque programme.

De plus, les données du RADD ne montrent pas de dynamique, en ne fournissant des chiffres que pour l'année N, tant pour les financements mobilisés que pour les résultats des actions du Conseil régional. Un complément d'information avec les mêmes données sur l'année N-1 permettrait d'identifier l'évolution de l'effort budgétaire comme des résultats.

Enfin, pour être objective et comme pour toute institution ou entreprise, il conviendrait que cette évaluation soit réalisée par un tiers.

Je vous remercie de votre attention.

 <p>France Assos Santé <i>La voix des usagers</i></p>	<h2>Intervention de Mireille MASSOT</h2> <p>France Assos Santé</p>
--	--

Cette session nous offre une palette de politiques régionales ayant un lien plus ou moins immédiat avec la santé, mais toutes y contribuant ! Le point d'orgue se situant dans le rapport transversal Santé et le plan précarité...

Celui –ci fait apparaître des enjeux environnementaux, multidimensionnels allant de la préservation de la ressource en eau jusqu'à la recherche participative en passant par l'implication des acteurs, la lutte contre les discriminations, l'action coordonnée, le besoin d'écoute... ! Entre ces deux pôles, que de dimensions et c'est bien normal, puisque la santé, notre santé ça nous concerne dans toutes les dimensions de notre vie quotidienne ! Et les facteurs qui vont l'influencer sont multifactoriels !

C'est un chainage, un enchainement de situations individuelles ou collectives qui mobilisent des aptitudes à être, exister, vivre tant avec soi qu'avec d'autres ! Cela va solliciter des savoirs, des compétences, induire des responsabilités, des engagements, parfois nécessiter des renoncements, des abandons...

Et ce, depuis le plus jeune âge jusqu'à la dernière étape de la vie ! D'où l'importance de développer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge !

Si chacun(e) détient un petit bout de pouvoir sur sa santé et sur celle des autres de par ses comportements, comment les conjuguer entre eux pour qu'ils aient des impacts favorables à une bonne santé ? Entre prévention, promotion, accès aux soins, déserts médicaux, embolisation des urgences, pénuries de médicaments, contrats locaux de santé, maison de santé pluriprofessionnels, communautés professionnelles de santé, établissements de santé, éducation thérapeutique du patient, pairs aidants, aidants, formation...Qui pour faire la mise en cohérence ?

Malgré tout, quelques pistes pour commencer par le commencement : la prévention !

Agir sur l'accessibilité des produits alimentaires défavorables à la santé en investissant le champ de la fiscalité comportementale et cesser de faire reposer les politiques publiques sur la seule responsabilité des consommateurs ! (ex : freiner l'implantation des fast food à proximité des établissements scolaires)

Réduire, voire interdire la pression marketing qui cible les enfants dans l'espace public, les réseaux sociaux

Garantir une information juste au consommateur pour qu'il puisse faire des choix éclairés (nutriscore, messages sanitaires obligatoires en lien avec les recommandations de santé publique, sensibilisation aux facteurs de risques...)

Développer les compétences psychosociales démontrant les effets positifs quant à la non-consommation de certains produits

Impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions de prévention...

2025 est déclarée année grande cause nationale de santé mentale ! Difficile de ne pas en parler quand celle-ci est quasi systématiquement évoquée quotidiennement et à longueur d'ondes à l'aune de faits tragiques relayés par les médias à grands renforts d'analyses, d'interviews de « spécialistes » ...

La question que je me pose, que je vous partage : qu'est-ce qu'on a raté ? En tant que citoyen ? en tant qu'enseignant ? en tant que parent ? en tant qu'animateurs ? en tant que décideurs politiques ?

Pour ne pas réussir à donner à entre-voir un futur qui donnerait envie de s'y aventurer ?

Quel nom a cette impuissance à subjuger les folies belliqueuses de puissants, indifférents, insensibles aux morts multiformes qu'engendrent leurs volontés de domination ?

« Être adolescent aujourd'hui c'est grandir avec des exigences fortes et des repères fragiles... nos ados sont « à fleur » de société ; bombardés d'infos, y compris celles qu'ils ne demandent pas alors qu'ils n'ont pas la maturité pour y faire face... Ce n'est qu'une facette des retombées des dites folies !

Eduquer, permettre l'ouverture culturelle, la rencontre avec d'autres cultures, donner le goût de se former, d'apprendre, de bouger, d'oser parler ses émotions, d'écouter un autre son de cloche, d'accueillir ...

C'est ce à quoi s'emploie une foultitude d'acteurs dits « de terrain » qui ont compris qu'il ne suffit pas de bien maîtriser un domaine d'intervention, il faut savoir le partager et le mettre en synergie avec celui d'autres acteurs pour aller vers des personnes dont on estime, après appréciation d'un constat partagé, que leur quotidien pourrait être plus épanouissant, plus serein, plus harmonieux et qu'on pourrait y contribuer...Oui, simplement contribuer parce que faire sans eux, cela n'aurait tout simplement pas de sens. C'est respecter leur vécu et l'appréciation qu'ils en ont !

Lorsque des chantiers comme celui « hôpital promoteur de santé » porté par le CHU de Rennes promeut des partenariats avec des acteurs extérieurs à l'hôpital comme des urbanistes ou des bailleurs sociaux, des collectivités ;

Quand des acteurs du logement social s'ouvrent au monde de la santé mutualiste, aux associations de quartier, il y a de quoi ne pas désespérer !

Je ne me suis pas égarée... La santé, c'est bien tout cela !